

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1750

19 septembre 2006

SOMMAIRE

B.B. Invest S.A., Luxembourg	83957	Levor, S.à r.l., Luxembourg	83959
Balmain Eagle Invest, S.à r.l., Luxembourg	83967	Lombok Capital Ventures S.A., Luxembourg	83994
Benofi S.A., Luxembourg	83995	Lux Investments S.A., Luxembourg	83995
Borealis (Luxembourg) S.C.A., Luxembourg	83954	Mike Schaack, S.à r.l., Dudelange	83995
Brit Investments S.A., Luxembourg	83997	Noma Luxembourg S.A., Luxembourg	83971
C.O.G.P. S.A.H., Luxembourg	83989	NTC Europe S.A., Luxembourg	83994
Cap Floor Lux S.A., Windhof	83958	Pantalux S.A., Luxembourg	83971
Carlos Investments S.A., Luxembourg	83997	Partinv S.A., Luxembourg	83996
Clipperton S.A., Luxembourg	83956	Repco 10 S.A., Luxembourg	83957
CMS Management Services S.A., Luxembourg	83967	Repco 11 S.A., Luxembourg	83972
Comverse Kenan Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	83956	Repco 15 S.A., Luxembourg	83985
CTM S.C.I., Luxembourg	83968	Repco 2 S.A., Luxembourg	83966
Energy and Technology Investments Holding S.A..	83955	Repco 20 S.A., Luxembourg	83967
Energy Overseas S.A., Luxembourg	83985	Repco 21 S.A., Luxembourg	83971
Europa Freight Corporation S.A., Luxembourg	83956	Repco 22 S.A., Luxembourg	83972
European Structured Investments S.A., Luxembourg	83959	Repco 6 S.A., Luxembourg	83959
Fintralux S.A.H., Strassen	83986	Repco 7 S.A., Luxembourg	83958
Fog, S.à r.l., Luxembourg	83960	Repco 8 S.A., Luxembourg	83958
Fu Hua, S.à r.l., Wasserbillig	83956	Repco 9 S.A., Luxembourg	83957
G.A.F.L. S.A.H., Générale Alimentaire Franco-luxembourgeoise, Luxembourg	83984	Rhein Securities Holding, S.à r.l., Luxembourg	83993
Gemplus International S.A., Luxembourg	83973	Robland S.A., Luxembourg	83993
Gemplus International S.A., Luxembourg	83984	Serafin S.A., Luxembourg	83989
Global Housing Solutions, S.à r.l., Luxembourg	83994	Sival International S.A.	83955
Gottschol Alcuilux S.A., Eselborn	83986	Sivalence S.A.H., Luxembourg	83987
H. Köhler Constructions, S.à r.l., Luxembourg	83970	Société Immobilière Biereldeng II S.A., Bertrange	83986
Herbalife International Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	83971	Société Immobilière Op der Hart II S.A., Bertrange	83985
HLF Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg	83972	SPI Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	83972
Hubema S.A.H., Luxembourg	83966	SwissCaps Holding (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	83997
Human Invest Partners, S.à r.l.	83995	Tamia S.A., Luxembourg	83954
Immo Pétrusse S.A., Luxembourg	83996	Trenor Holding Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	83998
Investpol S.A.	83955	Trenor Holding Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	84000
iBERIND (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	83990	Verizon Global Solutions Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	83967
J. Hirsch & Co International, S.à r.l., Luxembourg	83954	Videopress S.A., Luxembourg	83989
Karifia S.A.	83954	Videopress S.A., Luxembourg	83987
(The) Learn Educational Holding S.A., Luxembourg	83958	WH Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg	83993
Lenox Holding S.A., Luxembourg	83996	WH Luxembourg Intermediate Holdings, S.à r.l., Luxembourg	83959

J. HIRSCH & CO INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,-.**Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 102.323.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07964, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2006.

Signature.

(073440.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

KARIFIA S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 59.203.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 24 juin 2004 entre:

Société domiciliée:

KARIFIA S.A., Société Anonyme,
5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,
R.C.S. Luxembourg B 59.203,

et

Domiciliataire:

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme,
5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,
R.C.S. Luxembourg B 28.967,
a pris fin avec effet au 29 juin 2006.

Fait à Luxembourg, le 5 juillet 2006.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2006, réf. LSO-BS03117. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(073812.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

BOREALIS (LUXEMBOURG) S.C.A., Société en commandite par Actions.**Capital social: EUR 125.020,-.**Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 108.217.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 6 juillet 2006 que:

- Le siège social de la société est transféré au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Déposé aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04793. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(073826.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

TAMIA S.A., Société Anonyme.Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 87.605.

Le siège social de la Société est transféré au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2006, réf. LSO-BS02544. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(074020.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

ENERGY AND TECHNOLOGY INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 83.058.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 12 juillet 2001 entre:

Société domiciliée:

ENERGY AND TECHNOLOGY INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme,
5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,
R.C.S. Luxembourg B 83.058,

et

Domiciliataire:

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme,
5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,
R.C.S. Luxembourg B 28.967,
a pris fin avec effet au 28 juin 2006.

Fait à Luxembourg, le 5 juillet 2006.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2006, réf. LSO-BS03116. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073824.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

INVESTPOL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 75.508.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 27 avril 2000 entre:

Société domiciliée:

INVESTPOL S.A., Société Anonyme,
5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,
R.C.S. Luxembourg B 75.508,

et

Domiciliataire:

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme,
5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,
R.C.S. Luxembourg B 28.967,
a pris fin avec effet au 31 mai 2006.

Fait à Luxembourg, le 10 juillet 2006.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04683. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073825.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

SIVAL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 88.473.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 24 septembre 2002 entre:

Société domiciliée:

SIVAL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,
R.C.S. Luxembourg B 88.473,

et

Domiciliataire:

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme,
5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,
R.C.S. Luxembourg B 28.967,
a pris fin avec effet au 18 mai 2006.

Fait à Luxembourg, le 29 juin 2006.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00462. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073831.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

COMVERSE KENAN LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.923.500,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 99.535.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 12 juin 2006

Il résulte des décisions prises par l'Associé unique en date du 12 juin 2006 que:

- La démission de Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg de sa fonction de gérant de classe B est acceptée avec effet immédiat.

- LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg est nommée en remplacement au poste de gérant de classe B de la société.

Luxembourg, le 12 juin 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04701. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073917.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

EUROPA FREIGHT CORPORATION, Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 12.807.

Extrait des résolutions prises par le collège des liquidateurs de la société le 15 mai 2006

Il résulte des résolutions prises le 15 mai 2006 par le collège des liquidateurs que la Société a fixé son siège social au L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse avec effet au 15 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07986. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073927.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

CLIPPERTON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 77.683.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire le 8 mai 2006

L'assemblée renouvelle les mandats des administrateurs Mme Luisella Moreschi, Mme Frédérique Vigneron et Mme Patricia Jupille ainsi que celui du commissaire aux comptes TOWERBEND Ltd jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2012.

Le 21 juin 2006.

Pour CLIPPERTON S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07707. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073948.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

FU HUA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 53, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 54.246.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS09088, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(074073.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

83957

REPCO 10 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 110.728.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 27 juin 2006, que:

- 1) Madame Samia Rabia, Monsieur Pierre Metzler et Monsieur François Brouxel ont été reconduits dans leur mandat d'administrateurs A, avec effet au 27 juin 2006 et ce, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2007,
- 2) Monsieur Michael Chidiac a été reconduit dans son mandat d'administrateur ordinaire, avec effet au 27 juin 2006 et ce, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2007,
- 3) Monsieur Derek McDonald a été reconduit dans son mandat d'administrateur B de la société, avec effet au 27 juin 2006 et ce, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05392. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073952.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

REPCO 9 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 110.727.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 27 juin 2006, que:

- 1) Madame Samia Rabia, Monsieur Pierre Metzler et Monsieur François Brouxel ont été reconduits dans leur mandat d'administrateurs A, avec effet au 27 juin 2006 et ce, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2007,
- 2) Monsieur Michael Chidiac a été reconduit dans son mandat d'administrateur ordinaire, avec effet au 27 juin 2006 et ce, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2007,
- 3) Monsieur Derek McDonald a été reconduit dans son mandat d'administrateur B de la société, avec effet au 27 juin 2006 et ce, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05395. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073953.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

B.B. INVEST, Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 112.849.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 13 juillet 2006 a renouvelé les mandats des administrateurs:

- Monsieur Laurent Heiliger, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- Monsieur Manuel Hack, Administrateur, expert comptable, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- Monsieur Henri Grisius, Administrateur-Président, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

L'Assemblée générale du 13 juillet 2006 a nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Paul Laplume, démissionnaire en date du 13 juillet 2006, la société AUDIT.LU.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

Luxembourg, le 13 juillet 2006.

Pour B.B. INVEST, Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS05865. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074081.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

83958

REPCO 8 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 110.726.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 27 juin 2006, que:

- 1) Madame Samia Rabia, Monsieur Pierre Metzler et Monsieur François Brouxel ont été reconduits dans leur mandat d'administrateurs A, avec effet au 27 juin 2006 et ce, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2007,
 - 2) Monsieur Michael Chidiac a été reconduit dans son mandat d'administrateur ordinaire, avec effet au 27 juin 2006 et ce, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2007,
 - 3) Monsieur Derek McDonald a été reconduit dans son mandat d'administrateur B de la société, avec effet au 27 juin 2006 et ce, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2007.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05398. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073954.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

REPCO 7 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 110.748.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 27 juin 2006, que:

- 1) Madame Samia Rabia, Monsieur Pierre Metzler et Monsieur François Brouxel ont été reconduits dans leur mandat d'administrateurs A, avec effet au 27 juin 2006 et ce, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2007,
 - 2) Monsieur Michael Chidiac a été reconduit dans son mandat d'administrateur ordinaire, avec effet au 27 juin 2006 et ce, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2007,
 - 3) Monsieur Derek McDonald a été reconduit dans son mandat d'administrateur B de la société, avec effet au 27 juin 2006 et ce, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2007.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05400. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073963.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

CAP FLOOR LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 2, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 103.032.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07767, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(074181.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

THE LEARN EDUCATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 82.322.

Le siège social de la Société est transféré au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg avec effet immédiat.
Luxembourg, le 3 juillet 2006.

TCG GESTION S.A.

Mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2006, réf. LSO-BS02547. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073989.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

REPCO 6 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 110.747.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 27 juin 2006, que:

- 1) Madame Samia Rabia, Monsieur Pierre Metzler et Monsieur François Brouxel ont été reconduits dans leur mandat d'administrateurs A, avec effet au 27 juin 2006 et ce, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2007,
- 2) Monsieur Michael Chidiac a été reconduit dans son mandat d'administrateur ordinaire, avec effet au 27 juin 2006 et ce, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2007,
- 3) Monsieur Derek McDonald a été reconduit dans son mandat d'administrateur B de la société, avec effet au 27 juin 2006 et ce, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05402. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073967.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

EUROPEAN STRUCTURED INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 47.600.

Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 30 juin 2006

Au Conseil d'Administration de EUROPEAN STRUCTURED INVESTMENTS S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et ce avec effet au 3 juillet 2006.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2006, réf. LSO-BS02496. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073983.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

WH LUXEMBOURG INTERMEDIATE HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 78, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 88.008.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS09074, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(074131.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

LEVOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 82.083.

Extrait des Résolutions du Conseil de Gérance qui s'est tenu le 29 juin 2006

Le siège social de la Société est transféré au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg avec effet au 3 juillet 2006.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03609. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073996.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

FOG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 117.899.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the twelfth day of June.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 46.448, here represented by one of its A proxyholders, Mr André Smits, residing professionally at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company (the «Articles»), it deems to incorporate as partner or with any person or entity which may become partner of this company in the future.

Art. 1. Name. There is hereby formed a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company under the name FOG, S.à r.l. (the «Company») governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the «Law»), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «Sociétés à responsabilité limitée».

Art. 2. Object. The object of the Company is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or affiliated company, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or affiliated company, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any and all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose, without taking advantage however of the Act of July 31st, 1929 on Holding Companies.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of partner(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 5. Capital. The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share of the Company confers an identical voting right and each partner has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred to non-partners unless partners representing at least three-quarters of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the partner(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be partners of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole partner, by decision of the sole partner which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

Art. 8. Representation. The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Procedure. In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

Art. 10. Liability of the managers. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 11. General meetings of partners. General meetings of partners are convened by the board of managers, failing which by partners representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all partners are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any partner may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be partner.

Resolutions at the meetings of partners are validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of partner(s) at a majority in number of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole partner takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Art. 12. Annual general meeting. An annual general meeting of partners approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 13. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December.

Art. 14. Annual accounts. At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each partner may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 15. Supervision of the company. If the partners number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be partner(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of partners following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of partners.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) amongst the members of the «Institut des réviseurs d'entreprises».

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of partners or of the sole partner (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 16. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the partners proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. Interim dividends. Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of partners, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 18. Winding-up - Liquidation. The general meeting of partners at the majority vote determined by the Law, or the sole partner (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the partner(s) proportionally to the shares they hold.

Art. 19. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 20. Transitory measures. Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2006.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A. prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole associate

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration, MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9.098.

2) The Company shall have its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le douze juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 46.448, ici représentée par un de ses fondés de pouvoir A, Monsieur André Smits demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée, sous la dénomination FOG, S.à r.l. (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitées.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou société apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou société apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites se rattachant directement ou indirectement à son objet aux fins de faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans toutefois se prévaloir de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliquent.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Art. 7. Gérance. La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 8. Représentation. Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 9. Procédure. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 11. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi. En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Art. 12. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 15. Surveillance de la société. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 16. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Art. 17. Dividende intérimaire. Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 18. Dissolution - Liquidation. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

Art. 19. Disposition générale. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Art. 20. Disposition transitoire. Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2006.

Souscription et libération

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., prénommée, a souscrit les cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 9.098;

2) Le siège social de la Société est établi à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Smits, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, vol. 154S, fol. 61, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 juillet 2006.

P. Bettingen.

(075492.3/202/392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

REPCO 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 110.475.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 27 juin 2006, que:

1) Madame Samia Rabia, Monsieur Pierre Metzler et Monsieur François Brouxel ont été reconduits dans leur mandat d'administrateurs A, avec effet au 27 juin 2006 et ce, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2007,

2) Monsieur Michael Chidiac a été reconduit dans son mandat d'administrateur ordinaire, avec effet au 27 juin 2006 et ce, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2007,

3) Monsieur Derek McDonald a été reconduit dans son mandat d'administrateur B de la société, avec effet au 27 juin 2006 et ce, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05412. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073985.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

HUBEMA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 105.595.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 13 juillet 2006 a renouvelé les mandats des administrateurs:

- M. Laurent Heiliger, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- M. Manuel Hack, Administrateur, expert comptable, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- M. Mirko von Restorff, Administrateur, administrateur de sociétés, 11, rue de l'Europe, L-7225 Bereldange;

- M. Henri Grisius, Administrateur-Président, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

L'Assemblée générale du 13 juillet 2006 a nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Aloyse Scherer, démissionnaire en date du 13 juillet 2006, la société AUDIT.LU.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

Luxembourg, le 13 juillet 2006.

Pour HUBEMA, Société Anonyme Holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS05851. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074085.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 81.525.

Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 29 juin 2006

Le siège social de la Société est transféré au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg avec effet au 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03612. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073995.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

REPCO 20 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 112.981.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 27 juin 2006, que:

- 1) Madame Samia Rabia, Monsieur Pierre Metzler et Monsieur François Brouxel ont été reconduits dans leur mandat d'administrateurs A, avec effet au 27 juin 2006 et ce, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2007,
- 2) Monsieur Michael Chidiac a été reconduit dans son mandat d'administrateur ordinaire, avec effet au 27 juin 2006 et ce, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05416. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073999.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

BALMAIN EAGLE INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 111.212.

Extrait de la Résolution du Conseil de Gérance du 28 juin 2006

Il a été décidé de transférer le siège social de la Société au Carre Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg avec effet au 3 juillet 2006.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03614. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074013.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

VERIZON GLOBAL SOLUTIONS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 82.521.

Le siège social de la Société est transféré au Carre Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03616. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074016.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

CTM S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2331 Luxembourg, 16, rue Albert Philippe.
R. C. Luxembourg E 3.171.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Corneille Brück, vice-président honoraire de la Banque Européenne d'Investissement, né à Roodt-sur-Syre, le 27 juin 1933, demeurant à L-2331 Luxembourg, 16, rue Albert Philippe.

2.- Madame Catherine dite Triny Hensel, sans état particulier, née à Biwer, le 19 octobre 1937, épouse de Monsieur Corneille Brück, demeurant à L-2331 Luxembourg, 16, rue Albert Philippe.

3.- Madame Marie Elisabeth dite Marielle Brück, maître de cours spéciaux, née à Luxembourg, le 4 novembre 1960, épouse de Monsieur André Schartz, demeurant à L-8085 Bertrange, 31, rue Dicks.

Lesquels comparants ont déclaré avoir constitué une société civile immobilière familiale dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société civile immobilière familiale régie par les articles 1832 et suivants du code civil ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous immeubles qu'elle pourrait acquérir tant au Luxembourg qu'à l'étranger, à l'exclusion de toute activité commerciale.

Art. 3. La société prend la dénomination de CTM S.C.I., société civile immobilière.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le siège social est à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de la gérance.

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune.

Ces parts sociales sont souscrites comme suit:

1.- Monsieur Corneille Brück, vice-président honoraire de la Banque Européenne d'Investissement, demeurant à L-2331 Luxembourg, 16, rue Albert Philippe, une part sociale en pleine propriété,

2.- Madame Catherine dite Triny Hensel, sans état particulier, épouse de Monsieur Corneille Brück, demeurant à L-2331 Luxembourg, 16, rue Albert Philippe, quatre-vingt-dix-neuf parts sociales en usufruit,

3.- Madame Marie Elisabeth dite Marielle Brück, maître de cours spéciaux, épouse de Monsieur André Schartz, demeurant à L-8085 Bertrange, 31, rue Dicks, quatre-vingt-dix-neuf parts sociales en nue-propriété,

Total: cent (100) parts sociales en pleine propriété.

Art. 7. La cession de la pleine propriété, de la nue-propriété ou de l'usufruit des parts s'opère par acte authentique ou sous seing privé en observant l'article 1690 du Code Civil.

La pleine propriété, la nue-propriété et l'usufruit des parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Ces droits ne peuvent être cédés entre vifs et la pleine ou la nue-propriété ne peut être transmise pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'accord unanime de tous les associés. Cet agrément n'est pas requis, lorsque les droits sont transmis à des héritiers en ligne directe.

Tout associé désirant céder tout ou partie de ses droits sur les parts à un tiers, doit en informer le gérant, qui, à cet effet, convoquera une assemblée générale extraordinaire ayant à son ordre du jour l'agrément du cessionnaire.

Lorsque l'assemblée générale extraordinaire refuse d'agréer le cessionnaire, la société est en droit de racheter les droits sur les parts, visés à l'alinéa précédent, pour son propre compte ou pour compte de personnes à désigner par elle.

Le non-exercice du droit de rachat par la société ouvre un droit de préemption sur les droits au profit de tous les co-associés du cédant au prorata de leurs parts dans la société.

Sauf accord du cédant le droit de rachat et le droit de préemption doivent être exercés sur la totalité des droits.

Le rachat effectué par la société sans désignation de tiers cessionnaires comporte l'obligation de procéder concomitamment à l'annulation des parts dont la pleine propriété est acquise et à la réduction correspondante de son capital.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé font naître le droit de rachat au profit de la société et subsidiairement le droit de préemption au profit des co-associés de l'interdit, du failli ou de l'associé en déconfiture conformément aux stipulations précédentes.

En cas de décès d'un associé, la société a le droit de racheter à tout moment les droits sur les parts recueillie par les héritiers pour son propre compte ou pour compte de personnes à désigner par elle.

Les alinéas précédents s'appliquent à cette hypothèse, y compris la clause que les héritiers en ligne directe sont agréés automatiquement.

Art. 8. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes, étant entendu qu'en cas de démembrement du droit de propriété des parts sociales en usufruit et en nue-propriété, celle-ci donne proportionnellement droit dans la propriété de l'actif social, tandis que celui-là donne proportionnellement droit dans la répartition des bénéfices.

Art. 9. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède. En cas de démembrement du droit de propriété des parts sociales en usufruit et en nue-

propriété, le nu-proprétaire et l'usufruitier supporteront les dettes en fonction des pourcentages établis par l'Administration de l'Enregistrement.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil. Dans tous actes qui contiendront des engagements au nom de la société, le ou les gérants devront, sauf accord contraire et unanime des associés, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 10. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, titulaires de la pleine ou de la nue-proprété, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers ou ayants cause de l'associé ou des associés décédés, sous réserve de l'application des dispositions pré-visées à l'article 7.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Le démembrement du droit de propriété des parts sociales en usufruit et en nue-proprété ne tombe pas sous la clause pré-visée.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 11. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des gérants il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

Art. 12. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations d'administration et de disposition rentrant dans son objet.

Le ou les gérants peuvent acheter et vendre tous immeubles, contracter tous prêts et consentir toutes hypothèques.

Ils administrent les biens de la société et ils la représentent vis-à-vis des tiers et toutes administrations, ils consentent, acceptent et résilient tous baux et locations, pour le terme et aux prix, charges et conditions qu'ils jugent convenables. Ils touchent les sommes dues à la société à tel titre et pour telle cause que ce soit. Ils paient toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonne le paiement.

Ils règlent et arrêtent tous comptes avec tous créanciers et débiteurs. Ils exercent toutes les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant.

Ils autorisent ainsi tous traités, transactions, compromis, tous acquiescements et désistements, ainsi que toutes subrogations, prêts et toutes mainlevées d'inscription, saisies, oppositions et autres droits, avant ou après paiement.

Ils arrêtent les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés. Ils statuent sur toutes propositions à faire à l'assemblée générale des associés et arrêtent son ordre du jour.

Ils peuvent confier à telles personnes que bon leur semble des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés.

La présente énumération est énonciative et non limitative.

Art. 13. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Art. 14. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. Les associés se réunissent au moins une fois par an à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les gérants quand ils le jugent convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 16. Dans toutes les réunions chaque part donne droit à une voix.

Tant que le démembrement de la propriété des parts sociales en nue-proprété et en usufruit existe, le droit de vote est exclusivement réservé à l'usufruitier, y compris dans les cas prévus aux articles 17 et 18.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés à moins de dispositions contraires des statuts.

Art. 17. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quelles qu'en soient la nature et l'importance.

Ces décisions portant modification aux statuts ne sont prises qu'à l'unanimité de toutes les parts existantes.

Art. 18. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux, en tenant compte de la valeur attachée à l'usufruit.

83970

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2006.

Libération des parts sociales

Toutes les parts d'intérêts ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à environ neuf cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

- a) Le siège social est établi à L-2331 Luxembourg, 16, rue Albert Philippe.
- b) L'assemblée nomme, pour une durée indéterminée, comme gérants de la société:
 - Monsieur Corneille Brück, vice-président honoraire de la Banque Européenne d'Investissement, né à Roodt-sur-Syre, le 27 juin 1933, demeurant à L-2331 Luxembourg, 16, rue Albert Philippe, et
 - Madame Catherine dite Triny Hensel, sans état particulier, née à Biwer, le 19 octobre 1937, épouse de Monsieur Corneille Brück, demeurant à L-2331 Luxembourg, 16, rue Albert Philippe.
- c) L'assemblée fixe le pouvoir de signature des gérants comme suit:
 - La société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle d'un gérant tant pour les actes d'administration que de disposition.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Brück, T. Hensel, M. Brück, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 juillet 2006, vol. 537, fol. 16, case 10. – Reçu 250 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 juillet 2006.

J. Seckler.

(074847.3/231/155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

**H. KÖHLER CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung,
(anc. HEINRICH KÖHLER BAUGESELLSCHAFT, GmbH).**

Gesellschaftssitz: L-1718 Luxembourg, 51, rue Haute.

H. R. Luxemburg B 37.006.

Beschlussfassung durch die alleinige Gesellschafterin

Die alleinige Gesellschafterin, die Aktiengesellschaft PATIKOP S.A., mit Sitz in L-1718 Luxembourg, 51, rue Haute, vertreten durch ihr delegiertes Verwaltungsratsmitglied Herrn Heinrich Köhler, Industrieller, beruflich wohnhaft in L-1718 Luxembourg, 51, rue Haute,

beschließt den Rücktritt von Herrn Heinrich Köhler, als technischer Geschäftsführer anzunehmen, und ihm volle Entlastung für die Ausübung seines Mandates zu erteilen.

Die alleinige Gesellschafterin beschließt die Geschäftsführung sowie die Unterschriftsbefugnis der Gesellschaft H. KÖHLER CONSTRUCTIONS, S.à r.l., neu zu bestimmen und wie folgt festzulegen:

Zum technischen Geschäftsführer wird ernannt:

- Herr Nikolaus Rimmel, Diplom-Ingenieur, wohnhaft in D-54457 Wincheringen, Reiterstrasse, 50 (Bundesrepublik Deutschland).

Als administrativer Geschäftsführer wird bestätigt:

- Herr Albert Schmitz, Betriebswirt, wohnhaft in D-54298 Orenhofen, Kapellenstrasse, 26 (Bundesrepublik Deutschland).

Unterschriftsbefugnis:

Fortan wird die Gesellschaft durch die Kollektivunterschrift des technischen Geschäftsführers und des administrativen Geschäftsführers rechtmäßig verpflichtet.

Luxemburg, den 27. März 2006.

Für Gleichlautende Mitteilung

Für die Gesellschafterin

H. Köhler

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2006, réf. LSO-BO05577. – Reçu 87 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(074062.3//30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

83971

REPCO 21 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 114.184.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 27 juin 2006, que Monsieur Derek McDonald, banquier, né le 9 août 1967 à Paisley, Ecosse, demeurant 8 Glen Sannox Grove, Craigmarloch, UK - Cumbernauld G68 0GH a été nommé en qualité d'administrateur B de la société, avec effet au 27 juin 2006 et ce, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05426. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074029.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

PANTALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 71.225.

Le siège social de la Société est transféré au Carre Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2006, réf. LSO-BS02542. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074031.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

HERBALIFE INTERNATIONAL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 88.006.

Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS09076, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(074139.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

NOMA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 100.527.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire du 18 mai 2006

1. Le mandat des administrateurs:

- Monsieur Jürg Sigmund Binder, né à Berne (Suisse), le 22 juin 1943, demeurant à CH 1008 Prilly (Suisse), 41, avenue de Florissant;

- Monsieur François Brouxel, né à Metz (France), le 16 septembre 1966, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;

- Monsieur Georges Deitz, né à Luxembourg, le 8 juin 1958, demeurant au 1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon; est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels de 2006.

2. Le mandat du commissaire aux comptes, la société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le n° B 65.477, établie et ayant son siège social à L 1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, est renouvelé jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes annuels de 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS05743. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074063.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

83972

REPCO 11 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 112.952.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 27 juin 2006, que:

- 1) Madame Samia Rabia, Monsieur Pierre Metzler et Monsieur François Brouxel ont été reconduits dans leur mandat d'administrateurs A, avec effet au 27 juin 2006 et ce, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2007,
- 2) Monsieur Michael Chidiac a été reconduit dans son mandat d'administrateur ordinaire, avec effet au 27 juin 2006 et ce, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2007,
- 3) Monsieur Derek McDonald, banquier, né le 9 août 1967 à Paisley, Ecosse, demeurant 8 Glen Sannox Grove, Craigmearloch, UK - Cumbernauld G68 0GH a été nommé en qualité d'administrateur B de la société, avec effet au 27 juin 2006 et ce, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05428. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074034.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

REPCO 22 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 114.185.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 27 juin 2006, que Monsieur Derek McDonald, banquier, né le 9 août 1967 à Paisley, Ecosse, demeurant 8 Glen Sannox Grove, Craigmearloch, UK - Cumbernauld G68 0GH a été nommé en qualité d'administrateur B de la société, avec effet au 27 juin 2006 et ce, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05431. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074039.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

HLF LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 78, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 105.258.

Le bilan au 30 septembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS09070, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(074148.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

SPI LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 278.600,-.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 106.830.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 5 juillet 2006

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 5 juillet 2006 que Maître Pierre Metzler, avocat à la Cour, né le 28 décembre 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse a démissionné de son mandat de gérant et que Maître François Brouxel, avocat à la Cour, né le 16 septembre 1966 à Metz, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse a été nommé gérant de la Société en remplacement.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS05750. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074098.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

GEMPLUS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 73.145.

In the year two thousand and six, on the twenty-second day of June.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs Stephanie Ouadjed, Office Manager Luxembourg, residing in France, of GEMPLUS INTERNATIONAL S.A. (the «Company»), a société anonyme having its registered office in Luxembourg, 46A, John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by deed of notary Gérard Lecuit, as a société à responsabilité limitée on 6th December, 1999 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») n° 120 on 4th February, 2000 and has been transformed into a société anonyme by deed of notary Gérard Lecuit prenamed on 1st February 2000 published in the Mémorial n° 363 on 20th May 2000. The articles of incorporation were amended several times and for the last time by deed of the notary Joseph Elvinger, prenamed, on 31st March 2006, not yet published in the Mémorial.

The appearing party, acting in its capacity as attorney in fact of the chief executive officer of the Company acting pursuant to resolutions of the board of directors of the Company taken in meetings held in Luxembourg on 2nd February 2000, 1st March, 2000 (extracts of which were registered with the deed of notary Gérard Lecuit, prenamed, of 18th May 2000) and on 13th November 2000, (an extract of which was registered with the deed of notary Joseph Elvinger, prenamed, on 28th November, 2000) as well as a delegation of power and proxy by the chief executive officer dated 12th September 2002 (a copy of which was registered with the deed of notary Joseph Elvinger, prenamed, of 15th November 2002) and a delegation of power and proxy by the Company's secretary dated 28th October 2002 (a copy of which was registered with the deed of notary Joseph Elvinger, prenamed, of 15th November 2002), requested the notary to record its declarations as follows:

(I) Article 5 of the articles of incorporation of the Company provides as follows:

«[...]

5.2. The authorised capital is fixed at four hundred million Euro (Euro 400,000,000) consisting of one billion eight hundred and eighty-nine million four hundred and sixty-six thousand two hundred and twenty-six (1,889,466,226) shares, of no nominal value.

Out of the authorised share capital the board of directors is authorised to issue further shares up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time with or without reserving any pre-emptive subscription rights for existing shareholders and as it may in its discretion determine within a period expiring (x) for issues of shares reserved pursuant to items (i) to (iv) in 5.2.1. below, on the fifth anniversary after the date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting held on 25th April 2006 (y) for issues of shares reserved pursuant to item (v) in 5.2.1. below as set out therein and (z) for any other issues of shares pursuant to 5.2.2. hereunder on the third anniversary after the date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting held on 27th April 2004 (each time subject to extensions) and to determine the conditions of any such subscription (provided that part of the authorised capital is reserved as described below).

5.2.1. Out of the authorised share capital the following items (i) to (v) shall be reserved with no pre-emption rights for:

(i) the issue of a maximum of twenty million (20,000,000) shares in exchange at a ratio of fifty (50) new shares in the Company for one (1) share of classes A, B or C of GEMPLUS S.A., a company incorporated under the laws of the Republic of France, registered in Marseille, under the number 349711200;

(ii) the issue of a maximum of fifty-six million eight hundred forty-five thousand and seven hundred (56,845,700) shares either in exchange at a ratio of fifty (50) new shares of the Company for one share of GEMPLUS S.A. to be issued under any of the GEMPLUS S.A. stock option plans in existence on 1st February 2000 or before or with respect to options to be issued by the Company to subscribe for shares in the Company upon terms identical to those existing for options issued under any of the GEMPLUS S.A. stock option plans in existence on 1st February, 2000 or before, against surrender or exchange of, or renunciation to, such latter stock options in the same amounts on an adjusted basis (subject to the applicable ratio);

(iii) the issue of a maximum of fifty million (50,000,000) shares with respect to the options granted to the employees or officers of the GEMPLUS group (including any subsidiaries or affiliates of the Company) in accordance with the stock option plan as from time to time determined by the board of directors subject to such further conditions as may be imposed by the general meeting of shareholders;

(iv) the issue of a total number of a maximum of up to sixty million (60,000,000) shares without nominal value to senior management, board members and/or executives throughout the GEMPLUS Group either (a) by way of stock options, the terms and conditions thereof and/or relating thereto to be determined by the board of directors in its sole discretion, and/or (b) except in the case of board members, by way of free shares, the Company transferring, upon the issue of such free shares, an amount equivalent to the accounting par of such shares from its realised profits or distributable reserves to its share capital;

[...]»

(II) On the basis of the powers granted to the board of directors of the Company as set out under I. above, the board of directors of the Company has by the board resolutions referred to above decided:

(i) to accept contributions of up to the total number of shares in issue in GEMPLUS S.A., a société anonyme incorporated under the laws of France and having its registered office at Avenue du Pic de Bertagne, Parc d'Activités de Gé-

menos, 13420 Gémenos registered in the commercial register of Marseille under the number RC Marseille B 349711200 (GEMPLUS S.A.),

(ii) to accept contributions of such number of shares in GEMPLUS S.A. as are issued or may be issued under any of the GEMPLUS S.A. stock option plans in existence on or before 1st February 2000,

(iii) to issue shares upon the exercise of stock options in the Company, all within the limits of the authorised share capital.

The board of directors has further delegated power to the chief executive officer to accept subscriptions for shares in the Company against such contributions in kind at a ratio of one (1) to fifty (50), to issue shares in the Company upon exercise of stock options issued in the Company, to record before a notary the issue of shares in the Company and to consequentially amend the articles of incorporation of the Company.

(III) Contribution in kind: By virtue of the authority granted by the board of directors, the following contributions in kind to the Company have been accepted and shares of the Company have been issued to the in kind contributors in accordance with article 5 of the articles of incorporation of the Company:

Date of contribution and issue of shares	Number of shares of GEMPLUS S.A. contributed	Class of GEMPLUS S.A. shares contributed	Number of GEMPLUS INTERNATIONAL S.A. shares issued
22.03.2006.	C	200	10,000
28.03.2006.	C	300	15,000
07.04.2006.	C	100	5,000
23.04.2006.	C	500	25,000
24.04.2006.	C	1,000	50,000
25.04.2006.	C	150	7,500
13.04.2006.	C	500	25,000
28.04.2006.	C	200	10,000
22.04.2006.	C	700	35,000
02.05.2006.	C	120	6,000
11.05.2006.	C	167	8,350
08.05.2006.	C	300	15,000
11.05.2006.	C	150	7,500
18.05.2006.	C	50	2,500
12.05.2006.	C	300	15,000
22.05.2006.	C	1,000	50,000
23.05.2006.	C	133	6,650
24.05.2006.	C	133	6,650
21.05.2006.	C	200	10,000
23.05.2006.	C	40	2,000
26.05.2006.	C	85	4,250
29.05.2006.	C	65	3,250
29.05.2006.	C	340	17,000
30.04.2006.	C	200	10,000
17.05.2006.	C	150	7,500
29.05.2006.	C	900	45,000
30.05.2006.	C	100	5,000
Total		8,083	404,150

Thus a total of eight thousand and eighty three (8,083) shares (being all class C shares) in GEMPLUS S.A. with a par value of one point six Euro (Euro 1.6) each, have been contributed to the Company on the dates set out hereabove and on the same dates a total of four hundred and four thousand one hundred and fifty (404,150) shares of the Company have been issued.

(IV) The contributions in kind referred to under (III) above are valued consistently with the provisions recorded by the deed of notary Gérard Lecuit, prenamed, of 18th February 2000 and further deeds of the notary Joseph Elvinger, prenamed, 18th May 2000 and 28th November 2000 respectively. The board of directors in its resolutions of 13th November 2000 referred to above confirmed the applicable exchange ratio of one (1) GEMPLUS S.A. share for fifty (50) shares in the Company.

In exchange for eight thousand and eighty three (8,083) class C shares of GEMPLUS S.A. with a par value of one point six Euro (Euro 1.6) each, valued in aggregate at one million one hundred and eight thousand nine hundred and eighty seven point sixty Euro (Euro 1,108,987.60) the Company has issued four hundred and four thousand one hundred and fifty (404,150) shares without nominal value and thus an amount of eighty five thousand five hundred and fifty eight point fifty six Euro (Euro 85,558.56) has been allocated to the share capital account and an amount of one million and twenty

three thousand four hundred and twenty nine point zero four Euro (Euro 1,023,429.04) has been allocated to the share premium account.

A list of the contributors in kind, their respective contribution and the number of shares subscribed by each of them was submitted to the notary.

Evidence of transfer to the Company of such contributions in kind was given to the undersigned notary.

(V) Pursuant to article 26-1 of the law on commercial companies, the above contributions in kind have been examined by KPMG Audit, réviseurs d'entreprises, pursuant to a report which shall remain annexed to this deed to be submitted with this deed to the formality of registration, the conclusion of which reads as follows:

«Based on the verifications carried out as described above, nothing has come to our attention to indicate that the value of the contribution does not correspond at least to the number and value of the shares i.e. 404,150 shares at a total value of 1.108.987,60 EUR allocated for EUR 85,558.56 to the share capital and for EUR 1,023,429.04 to the share premium, to be issued as consideration.

Luxembourg, June 22, 2006.

KPMG AUDIT, Réviseurs d'Entreprises, C. Nicolet».

(VI) Contribution in cash: By virtue of the authority granted by the board of directors, the following contributions in cash upon exercise of stock options to the Company has been accepted and shares of the Company have been issued to the in cash contributors in accordance with article 5 of the articles of incorporation of the Company:

Date of contribution and issue of shares	Payments received by the Company in Euro	Number of GEMPLUS INTERNATIONAL S.A. shares issued
20.03.2006	2,328.93 EUR	2,061
21.03.2006	1,118.70 EUR	990
20.03.2006	626.02 EUR	554
20.03.2006	401.15 EUR	355
21.03.2006	47,450.00 EUR	32,500
21.03.2006	7,571.00 EUR	6,700
21.03.2006	42,675.00 EUR	25,000
17.03.2006	1,438.49 EUR	1,273
21.03.2006	8,535.00 EUR	5,000
22.03.2006	1,629.46 EUR	1,442
22.03.2006	22,870.00 EUR	10,000
22.03.2006	6,356.25 EUR	5,625
23.03.2006	200.01 EUR	177
22.03.2006	810.21 EUR	717
23.03.2006	1,438.49 EUR	1,273
20.03.2006	411.32 EUR	364
24.03.2006	8,475.00 EUR	7,500
24.03.2006	175.15 EUR	155
15.03.2006	5,198.00 EUR	4,600
22.03.2006	4,376.49 EUR	3,873
13.03.2006	3,444.24 EUR	3,048
27.03.2006	201.14 EUR	178
27.03.2006	21,187.50 EUR	18,750
29.03.2006	626.02 EUR	554
22.03.2006	8,475.00 EUR	7,500
23.03.2006	2,260.00 EUR	2,000
30.03.2006	1,977.50 EUR	1,750
31.03.2006	51,100.00 EUR	35,000
31.03.2006	42,675.00 EUR	25,000
03.04.2006	10,668.75 EUR	6,250
03.04.2006	68,610.00 EUR	30,000
03.04.2006	8,550.00 EUR	7,500
05.04.2006	2,538.28 EUR	2,047
25.03.2006	2,261.13 EUR	2,001
29.03.2006	5,650.00 EUR	5,000
28.03.2006	1,671.27 EUR	1,479
20.03.2006	2,152.65 EUR	1,905
27.03.2006	7,600.00 EUR	5,000
29.03.2006	626.02 EUR	554
30.03.2006	626.02 EUR	554

28.03.2006.	418.10 EUR	370
22.03.2006.	626.02 EUR	554
27.03.2006.	418.10 EUR	370
27.03.2006.	626.02 EUR	554
05.04.2006.	626.02 EUR	554
30.03.2006.	626.02 EUR	554
05.04.2006.	626.02 EUR	554
05.04.2006.	626.02 EUR	554
07.04.2006.	1,179.72 EUR	1,044
07.04.2006.	626.02 EUR	554
07.04.2006.	1,351.48 EUR	1,196
11.04.2006.	1,561.66 EUR	1,382
10.04.2006.	12,712.50 EUR	11,250
11.04.2006.	626.02 EUR	554
11.04.2006.	626.02 EUR	554
11.04.2006.	626.02 EUR	554
09.04.2006.	4,237.50 EUR	3,750
11.04.2006.	1,723.25 EUR	1,525
13.04.2006.	626.02 EUR	554
15.04.2006.	626.02 EUR	554
14.04.2006.	418.10 EUR	370
17.04.2006.	1,102.88 EUR	976
18.04.2006.	2,583.18 EUR	2,286
19.04.2006.	18,250.00 EUR	12,500
21.04.2006.	3,531.25 EUR	3,125
18.04.2006.	626.02 EUR	554
07.04.2006.	1,261.08 EUR	1,116
14.04.2006.	479.12 EUR	424
24.04.2006.	1,417.02 EUR	1,254
25.04.2006.	11,300.00 EUR	10,000
25.04.2006.	626.02 EUR	554
27.04.2006.	8,475.00 EUR	7,500
25.04.2006.	1,695.00 EUR	1,500
27.04.2006.	675.74 EUR	598
26.04.2006.	2,822.74 EUR	2,498
03.05.2006.	5,650.00 EUR	5,000
03.05.2006.	5,110.00 EUR	3,500
04.05.2006.	2,045.30 EUR	1,810
19.04.2006.	626.02 EUR	554
28.04.2006.	626.02 EUR	554
21.04.2006.	626.02 EUR	554
21.04.2006.	626.02 EUR	554
24.04.2006.	626.02 EUR	554
24.04.2006.	626.02 EUR	554
26.04.2006.	626.02 EUR	554
27.03.2006.	626.02 EUR	554
12.05.2006.	626.02 EUR	554
11.05.2006.	626.02 EUR	554
11.05.2006.	626.02 EUR	554
09.05.2006.	2,373.00 EUR	2,100
15.05.2006.	525.45 EUR	465
11.04.2006.	1,507.42 EUR	1,334
16.05.2006.	4,237.50 EUR	3,750
16.05.2006.	1,502.90 EUR	1,330
11.05.2006.	3,013.71 EUR	2,667

18.05.2006	665.57 EUR	589
22.05.2006	21,900.00 EUR	15,000
15.05.2006	1,937.95 EUR	1,715
17.05.2006	29,200.00 EUR	20,000
17.05.2006	21,187.50 EUR	18,750
20.05.2006	16,950.00 EUR	15,000
23.05.2006	1,589.91 EUR	1,407
23.05.2006	904.00 EUR	800
12.05.2006	2,002.36 EUR	1,772
23.05.2006	1,918.74 EUR	1,698
26.05.2006	8,475.00 EUR	7,500
23.05.2006	4,237.50 EUR	3,750
26.05.2006	30,750.00 EUR	25,000
11.05.2006	626.02 EUR	554
24.05.2006	1,753.76 EUR	1,552
24.05.2006	1,533.41 EUR	1,357
11.05.2006	626.02 EUR	554
25.05.2006	10,593.75 EUR	9,375
25.05.2006	36,500.00 EUR	25,000
26.05.2006	1,158.25 EUR	1,025
23.05.2006	30,750.00 EUR	25,000
26.05.2006	1,771.84 EUR	1,568
26.05.2006	1,423.80 EUR	1,260
26.05.2006	1,707.43 EUR	1,511
29.05.2006	7,062.50 EUR	6,250
30.05.2006	2,045.30 EUR	1,810
30.05.2006	4,237.50 EUR	3,750
29.05.2006	29,662.50 EUR	26,250
30.05.2006	2,022.70 EUR	1,790
30.05.2006	626.02 EUR	554
30.05.2006	1,047.51 EUR	927
29.05.2006	2,531.20 EUR	2,240
31.05.2006	626.02 EUR	554
21.05.2006	902.87 EUR	799
31.05.2006	626.02 EUR	554
01.06.2006	1,836.25 EUR	1,625
02.06.2006	2,109.71 EUR	1,867
01.06.2006	1,186.50 EUR	1,050
30.05.2006	626.02 EUR	554
30.05.2006	626.02 EUR	554
01.06.2006	1,421.54 EUR	1,258
02.06.2006	36,500.00 EUR	25,000
02.02.2006	4,634.13 EUR	4,101
02.06.2006	1,574.09 EUR	1,393
01.06.2006	626.02 EUR	554
06.06.2006	211,875.00 EUR	187,500
05.06.2006	16,950.00 EUR	15,000
05.06.2006	3,650.00 EUR	2,500
06.06.2006	1,749.24 EUR	1,548
05.06.2006	916.43 EUR	811
02.06.2006	626.02 EUR	554
02.06.2006	626.02 EUR	554
07.06.2006	1,046.38 EUR	926
08.06.2006	626.02 EUR	554
06.06.2006	1,296.90 EUR	1,310
08.06.2006	827.64 EUR	836
09.06.2006	620.73 EUR	627
09.06.2006	6,993.36 EUR	7,064
08.06.2006	620.73 EUR	627
08.06.2006	827.64 EUR	836
08.06.2006	413.82 EUR	418

08.06.2006.	620.73 EUR	627
08.06.2006.	413.82 EUR	418
08.06.2006.	827.64 EUR	836
08.06.2006.	827.64 EUR	836
Total	1,115,019.50 EUR	859,946

Thus a total of one million one hundred and fifteen thousand and nineteen point fifty Euro (Euro 1,115,019.50) has been contributed to the Company on the date set out here above and on the same date a total of eight hundred and fifty-nine thousand nine hundred and forty-six (859,946) shares with no nominal value in the Company have been issued.

(VII) The contributions in cash referred to under (VI) above by way of exercise of stock options in the Company amount to one million one hundred and fifteen thousand and nineteen point fifty Euro (Euro 1,115,019.50) and the Company has issued eight hundred and fifty-nine thousand nine hundred and forty-six (859,946) new shares without nominal value, thus an amount of one hundred and eighty-two thousand and fifty point fifty-seven Euro (Euro 182,050.57) has been allocated to the share capital account and an amount of nine hundred and thirty-two thousand nine hundred and sixty-eight point ninety-three Euro (Euro 932,968.93) is allocated to the premium account.

The details of the contributors in cash, their respective contributions and the number of shares subscribed by each of them have been submitted to the notary.

Evidence of payment to the Company of such contributions in cash was given to the undersigned notary.

(VIII) Pursuant to the above, the issued share capital of the Company has been increased by a total amount of two hundred and sixty-seven thousand six hundred and nine point thirteen Euro (Euro 267,609.13) and the share premium by an amount of one million nine hundred and fifty-six thousand three hundred and ninety-seven point ninety-seven Euro (Euro 1,956,397.97) by the issue of a total of one million two hundred and sixty-four thousand and ninety-six (1,264,096) shares in the Company. As a result of the preceding increase of capital, the sub paragraph 5.1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended so as to read as follows:

«5.1. The subscribed capital is set at one hundred and thirty four million two thousand and twenty-four point twenty Euro (Euro 134,002,024.20) consisting of six hundred and thirty two million eight thousand and ninety-four eight hundred and sixty-seven shares (632,894,867) in registered form without nominal value.»

(IX) The total contributions (in kind and in cash) are valued at two million two hundred and twenty-four thousand and seven point ten Euro (Euro 2,224,007.10).

Contributions in kind: The contributors in kind having contributed shares in GEMPLUS S.A. referred to above have in aggregate contributed shares in GEMPLUS S.A. which together with all the shares in GEMPLUS S.A. already owned by the Company, exceed 65% of the total share capital of GEMPLUS S.A.

As a consequence thereof, the Company declares that these contributions in kind qualify for the capital duty exemption pursuant to article 4-2 of the law of 29th December, 1971, as amended.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of capital are estimated at four thousand euros.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, it signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-deuxième jour de juin.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Stéphanie Ouadjed, Office Manager Luxembourg, résidant en France, de GEMPLUS INTERNATIONAL S.A. (la «Société»), une société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, au 46A, John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, sous forme d'une société à responsabilité limitée en date du 6 décembre 1999 publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») n° 120 le 4 février 2000 et a été transformée en une société anonyme suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, susmentionné, le 1^{er} février 2000, publié au Mémorial n° 363 le 20 mai 2000. Les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu par acte du notaire Joseph Elvinger, susmentionné, le 22 décembre 2005 non encore publié au Mémorial.

La partie comparante, agissant en tant que mandataire de l'administrateur délégué de la Société lui-même agissant en vertu de résolutions du conseil d'administration de la Société prises lors de réunions qui se sont tenues à Luxembourg le 2 février 2000, le 1^{er} mars 2000 (dont des extraits ont été enregistrés avec l'acte du notaire Gérard Lecuit, susmentionné, du 18 mai 2000) et le 13 novembre 2000 (dont un extrait a été enregistré avec l'acte du notaire Joseph Elvinger, susmentionné, du 28 novembre 2000), ainsi qu'une délégation de pouvoir et procuration par l'administrateur délégué daté au 12 septembre 2002 (une copie de laquelle a été enregistrée avec l'acte du notaire Joseph Elvinger, susmentionné, le 15 novembre 2002) et une délégation de pouvoir et procuration par le secrétaire de la Société au 28 octobre 2002

(une copie de laquelle a été enregistrée avec l'acte du notaire Joseph Elvinger, susmentionné, le 15 novembre 2002) a requis le notaire d'acter ses déclarations de la manière suivante:

(I) L'article 5 des statuts de la Société prévoit ce qui suit:

«[...]

5.2 Le capital autorisé s'élève à quatre cent millions d'euros (euros 400.000.000) représenté par un milliard huit cent quatre-vingt-neuf millions quatre cent soixante-six mille deux cent vingt-six (1.889.466.226) actions sans valeur nominale.

A l'intérieur du capital social autorisé, le conseil d'administration est autorisé à émettre de nouvelles actions dans la limite du capital social autorisé en une ou plusieurs fois de temps en temps en réservant ou non un droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants tel que déterminé de manière discrétionnaire par le conseil, pendant une période expirant (x) pour les émissions d'actions réservées conformément aux points (i) à (iv) du 5.2.1 ci-dessous, le 5^e anniversaire après la date de publication du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 25 avril 2006 (y) pour les émissions d'actions réservées conformément au point (v) du 5.2.1 tel que déterminé ci-après et (z) pour toute autre émission d'actions conformément au 5.2.2 ci-dessous le 3^e anniversaire après la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 27 avril 2004 (chaque fois sous réserve d'extensions), et de déterminer les conditions d'une telle souscription (étant entendu qu'une partie du capital autorisé est réservé tel que décrit ci-dessous).

5.2.1 Dans le cadre du capital social autorisé, les points suivants (i) à (v) seront réservés sans droit préférentiel de souscription à:

(i) l'émission d'un maximum de vingt millions (20.000.000) d'actions suivant un rapport d'échange de cinquante (50) nouvelles actions de la Société pour une (1) action des classes A, B ou C de GEMPLUS S.A., une société constituée sous les lois françaises et enregistrée à Marseille sous le no 349711200;

(ii) l'émission d'un maximum de cinquante-six millions huit cent quarante-cinq mille sept cents (56.845.700) actions soit, suivant un rapport d'échange de cinquante (50) nouvelles actions de la Société pour une (1) action de GEMPLUS S.A. devant être émises conformément à un quelconque plan d'option d'actions de GEMPLUS S.A. existant au 1^{er} février 2000 ou antérieurement soit sur base d'options devant être émises par la Société pour souscrire des actions de la Société en termes identiques à ceux existant pour des options émises conformément à tout plan d'option d'actions de GEMPLUS S.A. existant au 1^{er} février 2000 ou antérieurement, contre remise ou échange de, ou renonciation à, ces options d'actions existantes pour les mêmes montants sur une base ajustée (en tenant compte du ratio applicable);

(iii) l'émission d'un nombre total maximum de cinquante millions (50.000.000) d'actions sur base des options offertes aux employés et agents du groupe GEMPLUS (englobant toute filiale ou société affiliée à la Société) conformément au plan d'option d'actions déterminé par le conseil d'administration sous réserve d'autres conditions supplémentaires qui pourront être imposées par l'assemblée générale des actionnaires;

(iv) l'émission d'un maximum de soixante millions (60.000.000) d'actions sans valeur nominale aux cadres supérieurs (senior management), administrateurs et/ou aux cadres exécutifs (exécutives) du groupe GEMPLUS, soit (a) au moyen d'options d'actions, les termes et conditions applicables ou connexes, devant être déterminés par le conseil d'administration de manière discrétionnaire, et/ou (b) sauf le cas des administrateurs, au moyen d'actions gratuites, la Société transférant à la suite de l'émission de telles actions gratuites un montant équivalent au pair comptable de ces actions calculé à partir des profits réalisés ou des réserves disponibles de son capital social;

[...]»

(II) Sur base des pouvoirs donnés au conseil d'administration de la Société tels que décrit sous I. ci-dessus, le conseil d'administration de la Société a, par les résolutions mentionnées ci-dessus, décidé:

(i) d'accepter les apports dont le nombre peut atteindre la totalité des actions émises par GEMPLUS S.A., une société anonyme constituée sous les lois françaises et ayant son siège social avenue du Pic de Bertagne, Parc d'Activités de Gémenos, 13420 Gémenos, enregistrée auprès du registre de commerce de Marseille sous le numéro RC Marseille B 349711200 (GEMPLUS S.A.),

(ii) d'accepter les apports d'un tel nombre d'actions dans GEMPLUS S.A. tel qu'émises ou pouvant être émises conformément à tout plan d'option d'actions de GEMPLUS S.A. antérieur ou existant au 1^{er} février 2000,

(iii) d'émettre des actions à la suite de l'exercice des options d'actions de la Société,

le tout dans les limites du capital social autorisé.

Le conseil d'administration a, de plus, délégué à l'administrateur délégué le pouvoir d'accepter les souscriptions à des actions de la Société contre un tel apport en nature à raison d'un ratio d'échange d'un (1) à cinquante (50), d'émettre des actions de la Société à la suite de l'exercice d'options d'actions émises dans la Société, de constater devant notaire l'émission d'actions par la Société et de modifier corrélativement les statuts de la Société.

(III) Souscription en nature: Conformément aux pouvoirs donnés par le conseil d'administration, les apports en nature suivants à la Société ont été acceptés et des actions de la Société ont été émises au profit des apporteurs en nature en conformité avec l'article 5 des statuts de la Société:

Date de l'apport et de l'émission des actions	Nombre d'actions de GEMPLUS S.A. apportées	Classe des actions de GEMPLUS S.A. apportées	Nombre d'actions de GEMPLUS INTERNATIONAL S.A. émises
22.03.2006	C	200	10.000
28.03.2006	C	300	15.000
07.04.2006	C	100	5.000
23.04.2006	C	500	25.000

24.04.2006.	C	1.000	50.000
25.04.2006.	C	150	7.500
13.04.2006.	C	500	25.000
28.04.2006.	C	200	10.000
22.04.2006.	C	700	35.000
02.05.2006.	C	120	6.000
11.05.2006.	C	167	8.350
08.05.2006.	C	300	15.000
11.05.2006.	C	150	7.500
18.05.2006.	C	50	2.500
12.05.2006.	C	300	15.000
22.05.2006.	C	1.000	50.000
23.05.2006.	C	133	6.650
24.05.2006.	C	133	6.650
21.05.2006.	C	200	10.000
23.05.2006.	C	40	2.000
26.05.2006.	C	85	4.250
29.05.2006.	C	65	3.250
29.05.2006.	C	340	17.000
30.04.2006.	C	200	10.000
17.05.2006.	C	150	7.500
29.05.2006.	C	900	45.000
30.05.2006.	C	100	5.000
Total		8.083	404.150

En conséquence un total de huit mille quatre vingt-trois (8.083) actions (étant toutes des actions de classe C) dans GEMPLUS S.A. avec une valeur nominale d'un virgule six euro (euro 1,6) chacune, ont été apportées à la Société aux dates ci-dessus, et aux mêmes dates un total de quatre cent quatre mille cent cinquante (404.150) actions de la Société ont été émises.

(IV) Les apports en nature auxquels il est fait référence sous (III) ci-dessus ont été évalués en conformité avec les actes du notaire Gérard Lecuit, susmentionné, du 18 février 2000 et l'acte du notaire Joseph Elvinger, susmentionné, respectivement des 18 mai 2000 et 28 novembre 2000. Le conseil d'administration a dans ses résolutions du 13 novembre 2000, mentionnées ci-dessus, confirmé le taux d'échange applicable d'une (1) action de GEMPLUS S.A. pour cinquante (50) actions de la Société.

En échange de huit mille quatre vingt-trois (8.083) actions de classe C de GEMPLUS S.A. d'une valeur nominale d'un virgule six euro (euro 1,6) chacune, évaluées au total à un million cent huit mille neuf cent quatre vingt-sept virgule soixante euro (euro 1.108.987,60), la Société a émis quatre cent quatre mille cent cinquante (404.150) actions sans valeur nominale, et par conséquent, un montant de quatre-vingt-cinq mille cinq cent cinquante-huit virgule cinquante-six euros (euros 85.558,56) a été alloué au compte capital social et un montant d'un million vingt-trois mille quatre cent vingt-neuf virgule zéro quatre euros (euros 1.023.429,04) a été alloué au compte prime d'émission.

La liste des apporteurs en nature, leur apport respectif et le nombre d'actions souscrites par chacun d'entre eux a été soumise au notaire.

La preuve du transfert à la Société de ces apports en nature a été donnée au notaire instrumentant.

(V) Conformément à l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales, les apports en nature décrits ci-dessus ont été examinés par KPMG AUDIT, réviseurs d'entreprises, conformément à un rapport qui restera annexé au présent acte, afin d'être soumis avec lui aux formalités d'enregistrement, et qui conclut comme suit:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur des actions c-à-d des 404.150 actions pour une valeur totale de 1.108.987,60 euros, 85.558,56 euros alloués au capital social et 1.023.429,04 euros alloués à la prime d'émission, des actions à émettre en contrepartie.

Luxembourg, le 22 juin 2006.

KPMG AUDIT, Réviseurs d'Entreprises, C. Nicolet.»

(VI) Apports en numéraire: En vertu des pouvoirs donnés par le conseil d'administration, les apports en numéraire suivants à la Société ont été acceptés et des actions de la Société ont été émises aux apporteurs en numéraire en conformité avec l'article 5 des statuts de la Société:

Date de l'apport et de l'émission des actions	Paiements reçus par la Société en euros	Nombre d'actions GEMPLUS INTERNATIONAL S.A. émises
20.03.2006.	2.328,93 EUR	2.061
21.03.2006.	1.118,70 EUR	990
20.03.2006.	626,02 EUR	554

20.03.2006	401,15 EUR	355
21.03.2006	47.450,00 EUR	32.500
21.03.2006	7.571,00 EUR	6.700
21.03.2006	42.675,00 EUR	25.000
17.03.2006	1.438,49 EUR	1.273
21.03.2006	8.535,00 EUR	5.000
22.03.2006	1.629,46 EUR	1.442
22.03.2006	22.870,00 EUR	10.000
22.03.2006	6.356,25 EUR	5.625
23.03.2006	200,01 EUR	177
22.03.2006	810,21 EUR	717
23.03.2006	1.438,49 EUR	1.273
20.03.2006	411,32 EUR	364
24.03.2006	8.475,00 EUR	7.500
24.03.2006	175,15 EUR	155
15.03.2006	5.198,00 EUR	4.600
22.03.2006	4.376,49 EUR	3.873
13.03.2006	3.444,24 EUR	3.048
27.03.2006	201,14 EUR	178
27.03.2006	21.187,50 EUR	18.750
29.03.2006	626,02 EUR	554
22.03.2006	8.475,00 EUR	7.500
23.03.2006	2.260,00 EUR	2.000
30.03.2006	1.977,50 EUR	1.750
31.03.2006	51.100,00 EUR	35.000
31.03.2006	4.675,00 EUR	25.000
03.04.2006	10.668,75 EUR	6.250
03.04.2006	68.610,00 EUR	30.000
03.04.2006	8.550,00 EUR	7.500
05.04.2006	2.538,28 EUR	2.047
25.03.2006	2.261,13 EUR	2.001
29.03.2006	5.650,00 EUR	5.000
28.03.2006	1.671,27 EUR	1.479
20.03.2006	2.152,65 EUR	1.905
27.03.2006	7.600,00 EUR	5.000
29.03.2006	626,02 EUR	554
30.03.2006	626,02 EUR	554
28.03.2006	418,10 EUR	370
22.03.2006	626,02 EUR	554
27.03.2006	418,10 EUR	370
27.03.2006	626,02 EUR	554
05.04.2006	626,02 EUR	554
30.03.2006	626,02 EUR	554
05.04.2006	626,02 EUR	554
05.04.2006	626,02 EUR	554
07.04.2006	1.179,72 EUR	1.044
07.04.2006	626,02 EUR	554
07.04.2006	1.351,48 EUR	1.196
11.04.2006	1.561,66 EUR	1.382
10.04.2006	12.712,50 EUR	11.250
11.04.2006	626,02 EUR	554
11.04.2006	626,02 EUR	554
11.04.2006	626,02 EUR	554
09.04.2006	4.237,50 EUR	3.750
11.04.2006	1.723,25 EUR	1.525
13.04.2006	626,02 EUR	554
15.04.2006	626,02 EUR	554
14.04.2006	418,10 EUR	370
17.04.2006	1.102,88 EUR	976
18.04.2006	2.583,18 EUR	2.286
19.04.2006	18.250,00 EUR	12.500

21.04.2006.	3.531,25 EUR	3.125
18.04.2006.	626,02 EUR	554
07.04.2006.	1.261,08 EUR	1.116
14.04.2006.	479,12 EUR	424
24.04.2006.	1.417,02 EUR	1.254
25.04.2006.	11.300,00 EUR	10.000
25.04.2006.	626,02 EUR	554
27.04.2006.	8.475,00 EUR	7.500
25.04.2006.	1.695,00 EUR	1.500
27.04.2006.	675,74 EUR	598
26.04.2006.	2.822,74 EUR	2.498
03.05.2006.	5.650,00 EUR	5.000
03.05.2006.	5.110,00 EUR	3.500
04.05.2006.	2.045,30 EUR	1.810
19.04.2006.	626,02 EUR	554
28.04.2006.	626,02 EUR	554
21.04.2006.	626,02 EUR	554
21.04.2006.	626,02 EUR	554
24.04.2006.	626,02 EUR	554
24.04.2006.	626,02 EUR	554
26.04.2006.	626,02 EUR	554
27.03.2006.	626,02 EUR	554
12.05.2006.	626,02 EUR	554
11.05.2006.	626,02 EUR	554
11.05.2006.	626,02 EUR	554
09.05.2006.	2.373,00 EUR	2.100
15.05.2006.	525,45 EUR	465
11.04.2006.	1.507,42 EUR	1.334
16.05.2006.	4.237,50 EUR	3.750
16.05.2006.	1.502,90 EUR	1.330
11.05.2006.	3.013,71 EUR	2.667
18.05.2006.	665,57 EUR	589
22.05.2006.	21.900,00 EUR	15.000
15.05.2006.	1.937,95 EUR	1.715
17.05.2006.	29.200,00 EUR	20.000
17.05.2006.	21.187,50 EUR	18.750
20.05.2006.	16.950,00 EUR	15.000
23.05.2006.	1.589,91 EUR	1.407
23.05.2006.	904,00 EUR	800
12.05.2006.	2.002,36 EUR	1.772
23.05.2006.	1.918,74 EUR	1.698
26.05.2006.	8.475,00 EUR	7.500
23.05.2006.	4.237,50 EUR	3.750
26.05.2006.	30.750,00 EUR	25.000
11.05.2006.	626,02 EUR	554
24.05.2006.	1.753,76 EUR	1.552
24.05.2006.	1.533,41 EUR	1.357
11.05.2006.	626,02 EUR	554
25.05.2006.	10.593,75 EUR	9.375
25.05.2006.	36.500,00 EUR	25.000
26.05.2006.	1.158,25 EUR	1.025
23.05.2006.	30.750,00 EUR	25.000
26.05.2006.	1.771,84 EUR	1.568
26.05.2006.	1.423,80 EUR	1.260
26.05.2006.	1.707,43 EUR	1.511

29.05.2006	7.062,50 EUR	6.250
30.05.2006	2.045,30 EUR	1.810
30.05.2006	4.237,50 EUR	3.750
29.05.2006	29.662,50 EUR	26.250
30.05.2006	2.022,70 EUR	1.790
30.05.2006	626,02 EUR	554
30.05.2006	1.047,51 EUR	927
29.05.2006	2.531,20 EUR	2.240
31.05.2006	626,02 EUR	554
21.05.2006	902,87 EUR	799
31.05.2006	626,02 EUR	554
01.06.2006	1.836,25 EUR	1.625
02.06.2006	2.109,71 EUR	1.867
01.06.2006	1.186,50 EUR	1.050
30.05.2006	626,02 EUR	554
30.05.2006	626,02 EUR	554
01.06.2006	1.421,54 EUR	1.258
02.06.2006	36.500,00 EUR	25.000
02.02.2006	4.634,13 EUR	4.101
02.06.2006	1.574,09 EUR	1.393
01.06.2006	626,02 EUR	554
06.06.2006	211.875,00 EUR	187.500
05.06.2006	16.950,00 EUR	15.000
05.06.2006	3.650,00 EUR	2.500
06.06.2006	1.749,24 EUR	1.548
05.06.2006	916,43 EUR	811
02.06.2006	626,02 EUR	554
02.06.2006	626,02 EUR	554
07.06.2006	1.046,38 EUR	926
08.06.2006	626,02 EUR	554
06.06.2006	1.296,90 EUR	1.310
08.06.2006	827,64 EUR	836
09.06.2006	620,73 EUR	627
09.06.2006	6.993,36 EUR	7.064
08.06.2006	620,73 EUR	627
08.06.2006	827,64 EUR	836
08.06.2006	413,82 EUR	418
08.06.2006	620,73 EUR	627
08.06.2006	413,82 EUR	418
08.06.2006	827,64 EUR	836
08.06.2006	827,64 EUR	836
Total	1.115.019,50 EUR	859.946

En conséquence, un total d'un million cent quinze mille dix-neuf virgule cinquante euros (euros 1.115.019,50) a été contribué à la Société aux dates ci-dessus et aux mêmes dates un total de huit cent cinquante-neuf mille neuf cent quarante-six (859.946) actions sans valeur nominale dans la Société ont été émises.

(VII) Les apports en numéraire mentionnés sous (VI) par exercice d'options d'actions dans la Société sont pour un montant d'un million cent quinze mille dix-neuf virgule cinquante euros (euros 1.115.019,50) et la Société a émis huit cent cinquante neuf mille neuf cent quarante-six (859.946) actions nouvelles sans valeur nominale, et par conséquent un montant de cent quatre-vingt-deux mille cinquante virgule cinquante-sept euros (euros 182.050,57) a été alloué au compte capital social et un montant de neuf cent trente-deux mille neuf cent soixante-huit virgule quatre-vingt treize (euros 932.968,93) est alloué au compte prime d'émission.

Une liste des apporteurs en numéraire, leurs apports respectifs et le nombre d'actions souscrites par chacun d'entre eux ont été soumis au notaire instrumentant.

Preuve du paiement des apports en numéraire à la Société a été donnée au notaire instrumentant.

(VIII) Au vu de ce qui précède, le capital social émis de la Société a été augmenté d'un montant total de deux cent soixante sept mille six cent neuf virgule treize euros (euros 267.609,13) et la prime d'émission d'un montant total d'un million neuf cent cinquante-six mille trois cent quatre-vingt-dix-sept virgule quatre-vingt-dix-sept euros (euros 1.956.397,97) par l'émission d'un total d'un million deux cent soixante quatre mille quatre-vingt-seize (1.264.096) actions de la Société. Il résulte de l'augmentation de capital qui précède que le paragraphe 5.1 de l'article 5 des statuts de la Société a été modifié comme suit:

«5.1. Le capital souscrit s'élève à cent trente-quatre millions deux mille vingt-quatre virgule vingt euros (euros 134.002.024,20) divisé en six cent trente deux millions huit cent quatre-vingt-quatorze huit cent soixante-sept (632.894.867) actions nominatives sans valeur nominale.»

(IX) Les apports (en nature et en numéraire) ont été évalués au total à deux millions deux cent vingt-quatre mille et sept virgule dix euros (euros 2.224.007,10).

Apport en nature: Les apporteurs en nature, ayant apporté des actions de GEMPLUS S.A. auxquels est fait référence ci-dessus, ont apporté, avec les actions dans GEMPLUS S.A. déjà détenues par la Société, plus de 65% de la totalité du capital social de GEMPLUS S.A.

En conséquence de ce qui précède, la Société déclare que les apports en nature bénéficient de l'exemption du droit d'apport conformément à l'article 4.2. de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société émis à sa charge en raison de l'augmentation de capital sont évalués à quatre mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'entête des présents.

Lecture faite de l'acte, la partie comparante a signé avec Nous, Notaire, le présent acte original.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur demande de la personne comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la demande de la même partie comparante en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: S. Ouadjed, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, vol. 154S, fol. 19, case 6. – Reçu 11.150,19 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2006.

J. Elvinger.

(078187.3/211/702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

GEMPLUS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 73.145.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 43191 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(078189.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

G.A.F.L. S.A., GENERALE ALIMENTAIRE FRANCO-LUXEMBOURGEOISE,

Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 90.483.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 26 juin 2006 a renouvelé les mandats des administrateurs:

- Monsieur Laurent Heiliger, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur-Président, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

L'assemblée générale du 26 juin 2006 a nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Aloyse Scherer, démissionnaire en date du 26 juin 2006, la société AUDIT.LU.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour G.A.F.L. S.A. GENERALE ALIMENTAIRE FRANCO-LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme Holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00457. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074110.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

83985

REPCO 15 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 112.944.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 27 juin 2006, que:

- 1) Madame Samia Rabia, Monsieur Pierre Metzler et Monsieur François Brouxel ont été reconduits dans leur mandat d'administrateurs A, avec effet au 27 juin 2006 et ce, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2007,
- 2) Monsieur Michael Chidiac a été reconduit dans son mandat d'administrateur ordinaire, avec effet au 27 juin 2006 et ce, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2007,
- 3) Monsieur Derek McDonald, banquier, né le 9 août 1967 à Paisley, Ecosse, demeurant 8 Glen Sannox Grove, Craigmarnloch, UK - Cumbernauld G68 0GH a été nommé en qualité d'administrateur B de la société, avec effet au 27 juin 2006 et ce, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05434. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074055.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

SOCIETE IMMOBILIERE OP DER HART II S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.
R. C. Luxembourg B 80.556.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale du 9 mai 2006

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Maximilien dit Max Leesch, Employé privé, Koerich, Président, Administrateur-délégué;
- Monsieur Joseph dit Jeff Leesch, Employé privé, Blaschette, Administrateur;
- Madame Doris Leesch, Employée privée, Luxembourg, Administratrice.

Est nommée Commissaire aux comptes:

- La société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Leurs mandats viennent à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2006.

Pour le président

E. Krier

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06168. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074060.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

ENERGY OVERSEAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 103.146.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 12 juillet 2006 a renouvelé les mandats des administrateurs:

- Monsieur Hervé Poncin, Administrateur, administrateur, 25A, rue au Thier, B-4870 Foret-Trooz, Belgique;
 - Monsieur Manuel Hack, Administrateur, expert comptable, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
 - Monsieur Serge Paritzky, Administrateur, administrateur, 309, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Luxembourg.
- Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

L'assemblée générale du 12 juillet 2006 a nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Aloyse Scherer, démissionnaire en date du 12 juillet 2006, la société AUDIT.LU:

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglister, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2006.

Pour ENERGY OVERSEAS S.A., Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS05870. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074078.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

SOCIETE IMMOBILIERE BIERELDENG II S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.
R. C. Luxembourg B 80.551.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale du 9 mai 2006

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Maximilien dit Max Leesch, Employé privé, Koerich, Président, Administrateur-délégué;
- Monsieur Joseph dit Jeff Leesch, Employé privé, Blaschette, Administrateur;
- Madame Doris Leesch, Employée privée, Luxembourg, Administratrice.

Est nommée Commissaire aux comptes:

- La société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Leurs mandats viennent à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2006.

Pour le président

E. Krier

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06166. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074064.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

GOTTSCHOL ALCUILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9779 Eselborn, 18, Op der Sang, Z.I. Eselborn-Lentzweiler.
R. C. Luxembourg B 92.809.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 12 juin 2006:

1. La société KPMG AUDIT, S.à r.l., avec siège à Luxembourg, a été désignée réviseur externe et chargée du contrôle des comptes de l'exercice 2006.

2. Le mandat de vice-président et d'administrateur-délégué de M. Hans-Joachim Gottschol a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

- M. Karl-Josef Gottschol, Dipl. Kfm., D-Hagen, président et administrateur-délégué (nommé en date du 20 juin 2005 jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011),
- M. Ralph Gottschol, administrateur de sociétés, administrateur-délégué, L-Doennange (nommé en date du 16 juin 2003 jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2009),
- Dr. Hans-Joachim Gottschol, Dr. Ing., D-Hagen, vice-président (nommé en date du 12 juin 2006 jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012),
- Mme Josette Pierret-Elvinger, avocat à la cour, L-Luxembourg (nommée en date du 21 juin 2004 jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010),
- Mme Gabriele Gottschol-Baasner, administrateur de sociétés, D-Hagen (nommée en date du 16 juin 2003 jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2009).

Luxembourg, le 12 juillet 2006.

Pour avis sincère et conforme

Pour GOTTSCHOL ALCUILUX S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07265. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074079.3//29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

FINTRALUX, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2350 Strassen, rue des Primeurs.
R. C. Luxembourg B 34.092.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 16 janvier 2006

L'Assemblée a nommé M. Filipe Coimbra, employé privé, demeurant à Luxembourg, comme administrateur en remplacement de Mademoiselle Irène Trivigno démissionnaire. Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance lors de l'assemblée se tenant en 2008.

Pour extrait conforme

Signatures

Les administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, réf. LSO-BS04374. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074175.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

SIVALENCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 18.124.

 —
 EXTRAIT

L'Assemblée générale du 29 juin 2006 a renouvelé les mandats des administrateurs:

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- Madame Nathalie Gautier, Administrateur, employée privée, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- Monsieur Henri Grisius, Administrateur-Président, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

L'assemblée générale du 29 juin 2006 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE REUTER-WAGNER & ASSOCIES, S.à r.l., 134, route d'Arlon, L-8008 Strassen.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour SIVALENCE, Société Anonyme Holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00366. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074090.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

VIDEOPRESS S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin.
H. R. Luxemburg B 37.566.

—
 Im Jahre zweitausendsechs, den vierten Juli.

Vor dem Notar Léon Thomas genannt Tom Metzler, mit Amtssitz in Luxemburg-Bonneweg.

Hat sich eine ausserordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft VIDEOPRESS S.A., mit Sitz zu L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 37.566 eingefunden, gegründet unter der Bezeichnung CALIG-TELEFIN S.A., gemäss Urkunde aufgenommen durch Maître Joseph Gloden, Notar mit Amtssitz zu Grevenmacher, am 19. Juli 1991, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, Nummer 32 vom 29. Januar 1992, deren Statuten abgeändert wurden gemäss Urkunde aufgenommen durch den vorbenannten Notar Joseph Gloden, am 3. August 1995, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 552 vom 27. Oktober 1995, gemäss Urkunde aufgenommen durch den vorbenannten Notar Joseph Gloden, am 4. Dezember 1995, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 57 vom 31. Januar 1996, gemäss Urkunde, beinhaltend unter anderem die Abänderung in die aktuelle Namensgebung, aufgenommen durch den amtierenden Notar am 6. Februar 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 782 vom 19. September 2001, und gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar beinhaltend eine Fusionsvereinbarung, am 9. Dezember 2004, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 283, vom 30. März 2005, hiernach bezeichnet die «Gesellschaft».

Die Tagung wird um 14.20 Uhr, unter dem Vorsitz von Herrn Egon Seywert, directeur, wohnhaft in Livange, eröffnet.

Der Vorsitzende bestimmt zum Sekretär Herrn Alain Schreurs, juriste, wohnhaft in Bissen.

Die Generalversammlung bestellt zum Stimmzähler Herrn Jean Vanolst, chargé de direction, wohnhaft in Remich.

Der so zusammengestellte Vorstand der Generalversammlung stellt die Anwesenheitsliste zusammen, welche, nachdem sie ne varietur durch die anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionären, sowie den Mitgliedern des Vorstandes und dem amtierenden Notar unterzeichnet wurde, gegenwärtiger Urkunde mit den Vollmachten beigegeben bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Vorsitzende erklärt und ersucht den amtierenden Notar zu beurkunden:

I.- Aus der Anwesenheitsliste geht hervor dass alle Aktionäre welche das gesamte Gesellschaftskapital in Höhe von EUR 1.319.000,- (eine Million dreihundertneunzehntausend Euro) bei der Generalversammlung anwesend oder rechtmäßig vertreten sind. Die Generalversammlung kann somit über sämtliche Punkte der Tagesordnung beraten und entscheiden:

II.- Die Tagesordnung der Versammlung ist folgende:

1. Herabsetzung des Gesellschaftskapitals um einen Betrag von EUR 621.000,- (sechshunderteinundzwanzigtausend Euro) ohne Annullierung von Aktien sondern durch Reduzierung des Buchwertes der bestehenden Aktien, um dasselbe von seinem jetzigen Betrag von EUR 1.319.000,- (einer Million dreihundertneunzehntausend Euro) eingeteilt in zehntausend (10.000) Aktien ohne Nominalwert, auf den Betrag von EUR 698.000,- (sechshundertachtundneunzigtausend Euro) zu bringen, eingeteilt in 10.000 (zehntausend) Aktien ohne Nominalwert durch Rückzahlung an die Aktionäre einem jeden in Anbetracht der von ihm gehaltenen Zahl von Aktien der Gesellschaft wie folgt:

(i) teilweise, durch Annullierung der Schuld welche ein jeder Aktionär gegenüber der Gesellschaft sowie dies aus der Bilanz vom 30. Juni 2006 hervorgeht,

(ii) und für den Überschuss durch Eintragung in die laufenden Konten der Gesellschafter welche auf ihren Namen in den Büchern der Gesellschaft eröffnet sind.

2. Abänderung von Artikel 5 der Statuten der Gesellschaft um der Reduzierung des Kapitals Rechnung zu tragen.

3. Ermächtigung an den Verwaltungsrat der Gesellschaft oder an jeden von ihr bestellten Bevollmächtigten, um alles Nötige zu unternehmen was im Zusammenhang mit der gegenwärtigen Reduzierung des Kapitals steht.

4. Verschiedenes.

III. Der Vorsitzende erklärt dass:

- Das Gesellschaftskapital von EUR 1.319.000,- (einer Million dreihundertneunzehntausend Euro) eingeteilt ist in 10.000 (zehntausend) Aktien ohne Nominalwert, alle voll gezeichnet und eingezahlt und den zwei Aktionären der Gesellschaft wie folgt gehören:

- in Höhe von 6.666 (sechstausendsechshundertsechszig) Aktien dem Mehrheitsaktionär; und

- in Höhe von 3.334 (dreitausenddreihundertvierunddreißig) Aktien dem Minderheitsaktionär.

Es wurde vorgeschlagen das Gesellschaftskapital der Gesellschaft um den Betrag von EUR 621.000,- (sechshunderteinundzwanzigtausend Euro) wie folgt zu reduzieren:

(i) teilweise, durch Annullierung der Schuld welche ein jeder Aktionär gegenüber der Gesellschaft sowie dies aus der Bilanz vom 30. Juni 2006 hervorgeht,

(ii) und für den Überschuss durch Eintragung in die laufenden Konten der Gesellschafter welche auf ihren Namen in den Büchern der Gesellschaft eröffnet sind.

- Die Entscheidung das Gesellschaftskapital zu reduzieren wurde in der Versammlung des Verwaltungsrats der Gesellschaft vom 31. Mai 2006 getroffen.

Der Vorsitzende übergibt der Generalversammlung die Konten zum 30. Juni 2006 sowie eine Kopie des Berichtes der Versammlung des Verwaltungsrates.

Außerdem geht aus einer Bescheinigung ausgestellt durch den Kommissar der Gesellschaft, BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, mit Sitz in L-1528 Luxemburg, 5, boulevard de la Foire, am 30. Juni 2006 hervor, dass zum 30. Juni 2006 die Forderungen der Gesellschaft gegenüber den Aktionären, für den Mehrheitsaktionär EUR 413.394,61 (vierhundertdreizehntausenddreihundertneunzig Euro einundsechzig Cents) und für den Minderheitsaktionär EUR 204.991,59 (zweihundertviertausendneunhunderteinundneunzig Euro neunundfünfzig Cents) betragen.

Die Konten, die Kopie des Berichtes sowie die Bescheinigung, bleiben nach ne varietur Unterzeichnung durch die Mitglieder des Büros und den Notar, gegenwärtiger Urkunde begebogen um mit ihr einregistriert zu werden.

Die Versammlung der Aktionäre bestätigt die Erklärungen des Vorsitzenden, und bekennt sich als rechtmäßig einberufen und zusammengestellt. Nach Beratung nimmt die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung der Aktionäre entscheidet das Gesellschaftskapital um den Betrag von EUR 621.000,- (sechshunderteinundzwanzigtausend Euro) zu reduzieren ohne Annullierung von Aktien sondern durch Reduzierung des Buchwertes jeder Aktie um es von seinem jetzigen Betrag von EUR 1.319.000,- (einer Million dreihundert neunzehntausend Euro) eingeteilt in 10.000 (zehntausend) Aktien ohne Nominalwert auf den Betrag von EUR 698.000,- (sechshundertachtundneunzigtausend Euro) eingeteilt in 10.000 (zehntausend) Aktien ohne Nominalwert zu bringen durch Rückzahlung an die zwei Aktionäre der Gesellschaft wie folgt:

1.- Rückzahlung an den Mehrheitsaktionär, Inhaber von 6.666 (sechstausendsechshundertsechszig) repräsentativen Aktien des Gesellschaftskapitals, machend 66,66% des Gesellschaftskapitals, des Betrags von EUR 413.958,60 (vierhundertdreizehntausendneunhundertachtundfünfzig Euro sechzig Cents) wie folgt:

- in Höhe von EUR 413.394,61 (vierhundertdreizehntausenddreihundertvierundneunzig Euro einundsechzig Cents) durch Annullierung der Schuld über den gleichen Betrag welcher der Mehrheitsaktionär gegenüber der Gesellschaft hat sowie dies aus der Bilanz vom 30. Juni 2006 hervorgeht;

- in Höhe von EUR 563,99 (fünfhundertdreiundsechzig Euro neunundneunzig Cents), durch Eintragung dieses Betrags in das laufende Aktionärskonto des Mehrheitsaktionärs welches auf seinen Namen in den Büchern der Gesellschaft eröffnet ist.

2.- Rückzahlung an den Minderheitsaktionär, Inhaber von 3.334 (dreitausenddreihundertvierunddreißig) repräsentativen Aktien des Gesellschaftskapitals, machend 33,34% des Gesellschaftskapitals, des Betrags von EUR 207.041,40 (zweihundertsiebentausendeinundvierzig Euro und vierzig Cents) wie folgt:

- in Höhe von EUR 204.991,59 (zweihundertviertausendneunhunderteinundneunzig Euro und neunundfünfzig Cents) durch Annullierung der Schuld über den gleichen Betrag welcher der Minderheitsaktionär gegenüber der Gesellschaft hat sowie dies aus der Bilanz vom 30. Juni 2006 hervorgeht;

- in Höhe des Betrags von EUR 2.049,81 (zweitausendneunundvierzig Euro und einundachtzig Cents), durch Eintragung dieses Betrags in das laufende Aktionärskonto des Minderheitsaktionärs welches auf seinen Namen in den Büchern der Gesellschaft eröffnet ist,

das Ganze im Einklang mit den Bestimmungen von Artikel 69 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, wie abgeändert.

Zweiter Beschluss

Um dem vorangegangenen Beschluss Rechnung zu tragen, entscheidet die Generalversammlung der Aktionäre Artikel 5 der Statuten der Gesellschaft abzuändern, welcher in Zukunft folgenden Wortlaut haben wird:

«Das Gesellschaftskapital ist auf sechshundertachtundneunzigtausend Euro (EUR 698.000,-) festgesetzt, eingeteilt in zehntausend (10.000) Aktien ohne Nennwert.»

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt dem Verwaltungsrat der Gesellschaft oder jedem von ihm spezial bestellten Bevollmächtigten Vollmacht zu geben, um alles nötige zu unternehmen was im Zusammenhang mit der gegenwärtigen Reduzierung des Kapitals steht.

Da die Tagesordnung erschöpft ist und keiner der Anwesenden das Wort erbittet, schließt der Vorsitzende die Versammlung.

83989

Kosten

Die Kosten, Auslagen und Gebühren die der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde erwachsen, werden auf den Betrag von zweitausend Euro (EUR 2.000,-) abgeschätzt.

Worüber Protokoll, geschehen und aufgenommen am Datum wie eingangs erwähnt, zu Luxemburg.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Versammlung haben die Mitglieder des Büros gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: E. Seywert, A. Schreurs, J. Vanolst, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, vol. 154S, fol. 37, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 21 juillet 2006.

T. Metzler.

(074577.3/222/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

VIDEOPRESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin.

R. C. Luxembourg B 37.566.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 21 juillet 2006.

T. Metzler.

(074579.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

C.O.G.P. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 63.582.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 26 juin 2006 a renouvelé les mandats des administrateurs:

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Madame Nathalie Gautier, Administrateur, employée privée, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

L'assemblée générale du 26 juin 2006 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes:

- Monsieur Aloyse Scherer, expert comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour C.O.G.P., Société Anonyme Holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00511. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074100.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

SERAFIN, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R. C. Luxembourg B 77.448.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07714, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2006.

P. Rochas

Administrateur

(074189.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

iBERIND (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 98.467.

In the year two thousand six, on the twentieth day of July, at 13.30 p.m.

Before Us, Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette.

Is held an Extraordinary General Meeting of the Associates of the Company iBERIND (LUXEMBOURG), S.à r.l., a Société à responsabilité limitée, having its registered office at 52-54, avenue du X Septembre in L-2550 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, under the number B 98.467 (hereafter the «Company»), incorporated pursuant to a deed of Maître Blanche Moutrier, prenamed, of 12th January 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - n° 247 of 2nd March 2004.

The articles of association have been amended pursuant to a deed of Maître Blanche Moutrier, prenamed, of 13th May 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - n° 745 of 21 st July 2004.

The Meeting is presided by Mr Vincent Ellerbach, tax advisor, professionally residing at L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

The Chairman appoints as Secretary Mrs Sophie Plancher, tax advisor, professionally residing at L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

The Meeting elects as Scrutineer Mrs Lise Euriot, tax advisor, professionally residing at L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

I. The associates present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list. The said list as well as the proxies, signed ne varietur by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the undersigned notary will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list, that the 819 Class A shares, 1,637 Class B shares, 818 Class C shares, 1,950 Class D shares, 975 Class F shares, 1,462 Class H shares, 975 Class I shares, 975 Class J shares, 975 Class K shares, representing the half of the associates having the three-quarters of the share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly deliberate and decide on all the items of the agenda.

III. The agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

1. Approval of the balance sheet and profit and loss accounts as December 31, 2004;
2. Assignment of the result of the year 2004;
3. Discharge to the board of managers for the year 2004;
4. Approval of the balance sheet and profit and loss accounts as December 31, 2005;
5. Assignment of the result of the year 2005;
6. Discharge to the board of managers for the year 2005;
7. Discharge to the board up to date of this meeting;
8. Decision to put the Company into liquidation;
9. Appointment of the Liquidator and determination of his powers;
10. Miscellaneous.

After deliberation, the Meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The balance sheet and the profit and loss account as of December 31, 2004 are approved as established by the board of managers.

Second resolution

The Meeting decides to assign the loss of the year 2004 of EUR 249,524.86 to the account «résultats reportés» (carried over results).

Third resolution

The Meeting discharges the board of managers for the performance of their duties for the year 2004.

Fourth resolution

The balance sheet and the profit and loss account as of December 31, 2005 are approved as established by the board of managers.

Fifth resolution

The Meeting decides to assign the loss of the year 2005 of EUR 65,494.32 to the account «résultats reportés» (carried over results).

Sixth resolution

The Meeting discharges the board of managers for the performance of their duties for the year 2005.

Seventh resolution

The Meeting decides to give full discharge up to the date of this meeting to the members of board of managers for the accomplishment of their mandate unless the liquidation lets appear faults in the execution of their duty.

Eighth resolution

The Meeting resolves to dissolve and to put the Company into liquidation (on a voluntary basis) with effect from this day.

Ninth resolution

The Meeting resolves to appoint as liquidator (the «Liquidator») in relation to the voluntary liquidation of the Company:

The Company GESTOR, SOCIETE FIDUCIAIRE, with registered office at 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg under the number B 36.079.

The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets under his sole signature for the performance of his duties.

Tenth resolution

The Meeting resolves to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 et seq. of the Law.

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of Associates.

He may absolve the registrar of mortgages from automatic registration; renounce all chattels, charges, mortgages and actions for rescission; grant release, with or without payment, of all mortgages' or charges' registrations, entries, garnishments and attachments.

The Liquidator doesn't have to draw up an inventory and can refer to the Company's accounts.

The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate some of his powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation surplus to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Eleventh resolution

The Meeting resolves to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

As nothing more is foreseen by the agenda, the Meeting is over.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,100.- EUR.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, presently recognised that at the request of the party hereto, these minutes have been worded in English followed by a French translation. In the case of discrepancy between the English and the French versions, the English version shall prevail.

The documents having been read and translated to the persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt juillet à 13.30 heures.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société iBERIND (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée, ayant son siège social 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, inscrite auprès du registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 98.467 (ci-après désignée «la Société»), constituée par acte reçu par Maître Blanche Moutrier, en date du 12 janvier 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - n° 247 du 2 mars 2004.

Les statuts de la Société ont été modifiés en vertu d'un acte de Maître Blanche Moutrier en date du 13 mai 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - n° 745 du 21 juillet 2004.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Vincent Ellerbach, conseil fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sophie Plancher, conseil fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

L'Assemblée désigne comme scrutateur Madame Lise Euriot, conseil fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, signées ne varietur par les associés ou leurs représentants, par le bureau de l'Assemblée et par le notaire resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les 819 parts de classe A, 1.637 parts de classe B, 818 parts de classe C, 1.950 parts de classe D, 975 parts de classe F, 1.462 parts de classe H, 975 parts de classe I, 975 parts de classe J, 975 parts de classe K, représentant la moitié des associés possédant les trois quarts du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée générale extraordinaire est le suivant:

Ordre du jour:

Agenda:

1. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2004;
2. Affectation du résultat de l'exercice 2004;
3. Décharge à donner au conseil de gérance pour l'exercice 2004;
4. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2005;
5. Affectation du résultat de l'exercice 2005;
6. Décharge à donner au conseil de gérance pour l'exercice 2005;
7. Décharge à donner au conseil de gérance jusqu'à la date de la présente assemblée;
8. Décision de mise en liquidation de la Société;
9. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
10. Divers.

Après avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2004 sont approuvés ainsi qu'ils ont été établis par le Conseil de gérance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'affecter la perte de l'année 2004 de EUR 249.524,86 au compte «résultats reportés».

Troisième résolution

L'Assemblée donne décharge au conseil de gérance pour l'exercice 2004.

Quatrième résolution

Les bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2005 sont approuvés ainsi qu'ils ont été établis par le Conseil de gérance.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'affecter la perte de l'année 2005 de EUR 65.494,32 au compte «résultats reportés».

Sixième résolution

L'Assemblée donne décharge au conseil de gérance pour l'exercice 2005.

Septième résolution

L'Assemblée décide de donner décharge pour leurs activités jusqu'à ce jour, aux membres du Conseil de gérance, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution des tâches qui leur incombent.

Huitième résolution

L'Assemblée décide la dissolution anticipée et la mise en liquidation de la Société (sur base volontaire) à compter de ce jour.

Neuvième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur (le «Liquidateur»), dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société:

La Société GESTOR, SOCIETE FIDUCIAIRE, ayant son siège social au 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 36.079.

Le liquidateur est autorisé à accomplir sous sa seule signature tout acte nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation de son actif.

Dixième résolution

L'Assemblée a décidé d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la Loi.

Le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des associés.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, mentions, saisies et oppositions.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Onzième résolution

L'Assemblée décide de charger le Liquidateur de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

83993

Frais

Les dépenses, frais et rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ 1.100,- EUR.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, a constaté par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. En cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, les parties comparantes ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Ellerbach, S. Plancher, L. Euriot, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 juillet 2006, vol. 918, fol. 97, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 juillet 2006.

B. Moutrier.

(074659.3/272/192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

ROBLAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 142-144, rue Albert Unden.

R. C. Luxembourg B 78.506.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 7 juin 2006

- L'Assemblée décide de renouveler les mandats d'Administrateur de Monsieur Franck Provost, Madame Marianne Repplinger et Madame Patricia Prima pour une nouvelle période de six ans.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat de Commissaire aux comptes de la société HOPARGEST S.A. pour une nouvelle période de six ans.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 7 juin 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2006, réf. LSO-BS02382. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074101.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

WH LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 78, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 88.007.

Le bilan au 31 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS09073, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(074145.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

RHEIN SECURITIES HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 117.439.

Extrait des cessions de parts sociales

Suite aux cessions de parts sociales entre associés en date du 17 juillet 2006, nous confirmons que les associés de la société sont désormais:

Richard Burch, demeurant au 3, Charles II Place, SW34N4, London, Angleterre: 474 parts sociales;

PALL MALL CAPITAL HOLDINGS LIMITED ayant son siège social au 18A St James's Place, London SW1A 1NH, Angleterre: 26 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

RHEIN SECURITIES HOLDING, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08556. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074146.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

83994

NTC EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 105.555.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société du 31 mai 2006

En date du 31 mai 2006, les actionnaires de la société ont pris les résolutions suivantes:

- de révoquer Madame Janice Allgrove en tant qu'administrateur de classe A de la Société avec effet au 1^{er} juin 2006;
- de nommer Madame Raquel Christien Hakkers, née le 28 avril 1973 à Leidschendam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 151, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouvel administrateur de classe A avec effet au 1^{er} juin 2006;
- de révoquer KPMG AUDIT, avec siège social au 31, Allés Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 103.590, en tant que commissaire de la Société avec effet au 31 mai 2006;
- de nommer KPMG AUDIT Plc, avec siège social au 8, Salisbury Square, Londres EC 4Y8BB, Royaume-Uni, immatriculée auprès du Companies' House à Londres sous le numéro 03110745, avec effet au 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2006.

NTC EUROPE S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06212. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074112.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

GLOBAL HOUSING SOLUTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,-.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 110.474.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des associés de la société le 12 juillet 2006

Les associés de la Société ont pris acte de la démission de Madame Karen Edlund de ses fonctions de gérant de type B de la Société et ont décidé de nommer Monsieur Stephen Alan Goldberg, né le 10 novembre 1951 en Pennsylvanie (Etats-Unis), demeurant au 3601 Michelle Way, Baltimore, MD 21208-1745, gérant de type B de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06097. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074126.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

LOMBOK CAPITAL VENTURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 83.061.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 3 juillet 2006 que:

- Madame Margit Moragon, demeurant Im Sand 32, FL-9495 Triesen (Liechtenstein),
 - La Société DIZAME CONSULTING S.A., ayant son siège social Pasea Estate, Road Town, P.O. Box 958 Tortola (British Virgin Island),
- sont élus Administrateurs pour une durée de 4 ans, leur mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2009, en remplacement de Madame Susanne Dünser et de Monsieur Urs Leiser, Administrateurs démissionnaires.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, réf. LSO-BS01572. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074174.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

MIKE SCHAACK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3432 Dudelange, 7, rue Dr. Orphée Bernard.
R. C. Luxembourg B 47.157.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS09097, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Signature.

(074150.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

HUMAN INVEST PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 97.197.

La soussignée, CRT REVISION INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social et ses bureaux au 60, Grand-rue / Niveau 2, L-1660 Luxembourg, atteste par la présente que la société:

HUMAN INVEST PARTNERS, S.à r.l.,
R.C. Luxembourg Section B Numéro 97.197,

n'est plus domiciliée et n'a plus son siège social à cette adresse depuis le 13 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 13 juillet 2006.

CRT REVISION INTERNATIONAL S.A.

R.G.F. Turner

Expert-Comptable et Réviseur d'Entreprises

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS05843. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074161.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

LUX INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 93.801.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 13 avril 2006

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2005:

- Madame Domenica Pantano Lin, comptable, demeurant Au Jordil, CH-1261 Longirod;

- Monsieur Pascal D. Brugger, Directeur, demeurant professionnellement au 8, boulevard des Tranchées, CH-1206 Genève;

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2005:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 juillet 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05477. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074162.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

BENOFI, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R. C. Luxembourg B 58.616.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07716, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

(074188.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

83996

IMMO PETRUSSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 35.652.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires de la société
tenue à Luxembourg, le jeudi 29 juin 2006, à 10.00 heures*

Résolution

L'Assemblée Générale décide d'approuver la mention de sortie du commissaire DELOITTE & TOUCHE avec effet immédiat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission du réviseur PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., R.C.S. B 47.346, Luxembourg, avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale décide de nommer Mme Stéphanie Bartolozzi Cattaneo, demeurant, 12, rue Salvatore Allende, F-54650 Saulnes, comme commissaire aux comptes de la Société.

Le mandat du commissaire aux comptes fera l'objet d'un renouvellement lors de l'assemblée statutaire de 2008 devant approuver les états financiers de la société clos au 31 décembre 2007.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

S. Perrier

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03881. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074164.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

PARTINV S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 89.047.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 12 juin 2006

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006:

Signataires de catégorie A:

- Monsieur Claudio Galeazzi, entrepreneur, demeurant Via Pozzi 25, I-25013 Carpenedolo (Italie), Président,
- Monsieur Bruno Dossi, entrepreneur, demeurant Via G. Ciotti 118, I-25018 Montichiari (Italie).

Signataires de catégorie B:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,
- Monsieur Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05515. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074166.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

LENOX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 68.553.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07669, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2006.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(074190.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

CARLOS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 106.047.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société anonyme CARLOS INVESTMENTS S.A. tenue en date du 15 juin 2006 à Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, que:

- L'assemblée a approuvé la décision prise par le conseil d'administration en date du 31 octobre 2005 de nommer la société CARDINAL TRUSTEES LIMITED aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de la société CITADEL ADMINISTRATION S.A., démissionnaire, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

Commissaire aux comptes:

CARDINAL TRUSTEES LIMITED, 9, Pelican Drive, Columbus Centre, Road Town (Tortola), Iles Vierges Britanniques.

Pour extrait conforme
S.W. Baker
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09417. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074176.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

BRIT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 106.040.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société anonyme BRIT INVESTMENTS S.A. tenue en date du 15 juin 2006 à Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, que:

L'assemblée a approuvé la décision prise par le conseil d'administration en date du 31 octobre 2005 de nommer la société CARDINAL TRUSTEES LIMITED aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de la société CITADEL ADMINISTRATION S.A., démissionnaire, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

Commissaire aux comptes:

CARDINAL TRUSTEES LIMITED, 9, Pelican Drive, Columbus Centre, Road Town (Tortola), Iles Vierges Britanniques.

Pour extrait conforme
S.W. Baker
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09422. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074177.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

SwissCaps HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 200.000.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 110.638.

RECTIFICATIF

Suite aux résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 24 mai 2006, le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société, avec effet au 1^{er} avril 2006, du 74, route de Longwy, L-1940 Luxembourg au 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et non pas au 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2006.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05172. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074208.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

TRENOR HOLDING LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Share capital: EUR 159,810,900.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 109.749.

In the year two thousand and six, on the nineteenth of June.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of TRENOR HOLDING LUXEMBOURG, S.à r.l., a limited liability company, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 159,810,900, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109.749 and incorporated pursuant to a deed of Luxembourg Notary Joseph Elvinger, pre-named, dated 14 July 2005 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial C») under number 1367 dated 12 December 2005 (the «Company»).

The articles of association of the Company (the «Articles») have been amended for the last time by notarial deed of the notary Maître Joseph Elvinger on 15 May 2006 and is in process to be published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny, Belgium; who appoints as secretary Rachel Uhl, jurist, residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The meeting elects as scrutineer Hubert Janssen, pre-named.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholder present or represented and the number and class of shares held by him are shown on an attendance list which is signed by the proxyholder, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said attendance list as well as the proxy ne varietur will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list, that the 250 Ordinary Shares and 3,195,968 Preferred Shares, representing the entirety of the statutory capital of the Company, are represented in this extraordinary general assembly. The sole shareholder declares having been informed on the agenda of the meeting on beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforementioned agenda of the meeting.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Approval of the redemption of all Class B Preferred Shares at a Cancellation Amount per Share as determined by the Board pursuant to the articles of the Company so as to proceed to the liquidation of an entire class of shares of the Company, cancellation of 798,992 Class B Preferred Shares and consequential reduction of the issued share capital of the Company.

2. Consequential amendment of article eight of the articles of association of the Company so as to provide for the new issued share capital amount of the Company.

3. Approval of the reduction of the legal reserve and allocation to a distributable reserve.

After approval of the foregoing, the sole shareholder decides what follows:

First resolution

The sole shareholder approved the repurchase of all Class B Preferred shares at the Cancellation Amount per Share determined by the Board of managers pursuant to the articles of the Company and the liquidation of the entire class of shares, namely Class B Preferred shares.

The sole shareholder thus resolved to cancel the 798,992 Class B Preferred shares and to consequentially reduce the issued share capital of the Company by an amount of thirty-nine million nine hundred forty-nine thousand six hundred Euro (EUR 39,949,600) so that the issued share capital is consequentially to the present reduction set at one hundred nineteen million eight hundred sixty-one thousand three hundred Euro (EUR 119,861,300).

The sole shareholder approves the distribution by the Company of the Cancellation Value relating to Class B Preferred shares in cash and/or in kind in accordance with the articles of the Company to the Class B shareholder in one or more instalments as determined by the Board.

Second resolution

The sole shareholder decides to confer all powers to any member of the board of managers in order to implement the necessary bookkeeping amendments, to cancel the redeemed shares and to organise the payment of the redemption price to the shareholders of the Company. In particular, the board of managers shall determine the portion of the redemption price in excess of the nominal value of the redeemed shares and the way to fund it.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the sole shareholder resolves to amend the first paragraph of article 8 of the Articles of association of the Company which now shall read as follows:

«**Art. 8.** The Company's capital is set at one hundred nineteen million eight hundred sixty-one thousand three hundred Euro (EUR 119,861,300), represented by two hundred fifty (250) ordinary shares (the «Ordinary Shares»), seven hundred ninety-eight thousand nine hundred seventy-five (798,992) class A preferred shares (the «Class A Preferred Shares»), seven hundred ninety-eight thousand nine hundred seventy-five (798,992) class C preferred shares (the «Class C Preferred Shares») and seven hundred ninety-eight thousand nine hundred seventy-five (798,992) class D Preferred Shares (the «Class D Preferred Shares»), and together with the Class A Preferred Shares and the Class C Preferred

Shares, the «Preferred Shares»), being a total of two million three hundred ninety-seven thousand two hundred twenty-six (2,397,226) shares of a nominal value EUR 50 (fifty Euro) each. The share capital of the Company may be increased or reduced by decision of the extraordinary general meeting of shareholders resolving at the majorities required for the amendment of the present articles.»

Fourth resolution

The sole shareholder approved to reduce the legal reserve by an amount of three million nine hundred ninety-four thousand nine hundred sixty Euro (EUR 3,994,960) and to allocate it to a distributable reserve.

The sole shareholder approved the distribution of the distributable reserve for an amount of three million nine hundred ninety-four thousand nine hundred sixty Euro (EUR 3,994,960).

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately four thousand Euro.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de TRENOR HOLDING LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, ayant un capital social de 159.810.900 EUR, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.749 et constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, précité, le 14 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»), numéro 1367 du 12 décembre 2005 (la «Société»).

Les statuts de la Société (les «Statuts») ayant été modifiés pour la dernière fois par acte notarial du notaire Joseph Elvinger le 15 mai 2006 en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique, désignant comme secrétaire, Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur, Hubert Janssen, susnommé.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. L'associé présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations ne varietur, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les deux cent cinquante parts sociales ordinaires (250) et trois millions cent nonante cinq mille neuf cent soixante-huit (3.195.968) parts sociales préférentielles représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés. L'assemblée est dès lors constituée régulièrement et peut délibérer et décider de l'ordre du jour cité ci-dessous.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises:

Ordre du jour:

1) Approbation du rachat de toutes les parts sociales préférentielles de Classe B à une Valeur d'Annulation par Action déterminé par le Conseil de Gérance par application des statuts de la Société afin de procéder à la liquidation d'une classe entière de parts sociales de la Société, à l'annulation de 798.992 parts sociales préférentielles de Classe B et à la réduction du capital social de la Société.

2) Modification des article huit des statuts de la Société de manière à éliminer toute référence aux parts sociales préférentielles de Classe B et à mentionner le nouveau montant du capital social de la Société.

3) Approbation de la réduction de la réserve légale et affectation à une réserve distribuable.

Après approbation de ce qui précède, il a été décidé à l'unanimité ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique approuve le rachat de toutes les parts sociales préférentielles de Classe B à une Valeur d'Annulation par Action déterminé par le Conseil de Gérance par application des statuts de la Société et la liquidation de l'entièreté de la classe de parts, nommément les parts sociales préférentielles de Classe B.

L'associé unique décide ainsi d'annuler les 798.992 parts sociales préférentielles de Classe B et, par conséquent, de réduire le capital social de la Société à concurrence de trente-neuf millions neuf cent quarante-neuf mille six cents euros (EUR 39.949.600) pour le ramener de son montant actuel à cent dix-neuf millions huit cent soixante et un mille trois cents euros (EUR 119.861.300).

L'associé unique approuve la distribution par la Société de la Valeur d'annulation par actions liées aux parts sociales préférentielles de Classe B en numéraire et/ou en nature en vertu des statuts de la Société aux porteurs des parts sociales préférentielles de Classe B en une seule ou plusieurs libérations définies par le Conseil de Gérance.

Deuxième résolution

L'associé unique octroie tous pouvoirs à chacun des membres du conseil de gérance pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, pour annuler les parts rachetées et organiser le paiement du prix de rachat aux associés de la Société. Plus particulièrement, le conseil d'administration devra déterminer la portion du prix de rachat excédant la valeur nominale des parts rachetées et la manière de la financer.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 8 et l'article 10 qui auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 8.** Le capital de la Société est de cent dix-neuf millions huit cent soixante et un mille trois cents euros (EUR 119.861.300), représenté par deux cent cinquante parts sociales ordinaires (250) (les «Parts Sociales Ordinaires»), sept cent nonante huit mille neuf cent septante cinq (798.992) parts sociales préférentielles de classe A (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe A»), sept cent nonante huit mille neuf cent septante cinq (798.992) parts sociales préférentielles de classe C (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe C»), sept cent nonante huit mille neuf cent septante cinq (798.992) parts sociales préférentielles de classe D (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe D»), et ensemble avec les Parts Sociales Préférentielles de Classes A, les Parts Sociales Préférentielles de Classe C, «les Parts Sociales Préférentielles»), étant un total de deux millions trois cent nonante sept mille deux cent vingt-six (2.397.226) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 50 (cinquante euros) chacune. Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant à la majorité requise pour la modification de ces statuts.»

Quatrième résolution

L'associé unique approuve la réduction de la réserve légale d'un montant de trois millions neuf cent nonante-quatre mille neuf cent soixante euros (EUR 3.994.960) et approuve son affectation à un poste de réserve distribuable.

L'associé unique approuve la distribution de la réserve distribuable pour un montant de trois millions neuf cent nonante-quatre mille neuf cent soixante euros (EUR 3.994.960).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ quatre mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établie en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, vol. 28CS, fol. 89, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

J. Elvinger.

(074641.3/211/168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

TRENOR HOLDING LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 159.810.900.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 109.749.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 43126 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

J. Elvinger.

(074643.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.